

# **SAGE DES GARDONS**

## ***Tableau des moyens***

---

**Décembre 2015**

*Approuvé par arrêté inter-préfectoral le 18 décembre 2015*



Ce document présente le tableau détaillé des moyens à mettre en œuvre pour le PAGD.

Il se présente et se lit en livre ouvert sur la continuité de la double page A3, permettant ainsi d'obtenir une largeur suffisante à la lecture continue de chacune des lignes.

La double page suivante présente la légende à savoir

- ➡ les en-têtes des colonnes que nous pourrons retrouver sur chaque double page A3 du livret
- ➡ les contenus associés à chacune de ces colonnes

La suite du document détaille donc l'ensemble des dispositions et les moyens associés à leur mise en œuvre.

LEGENDE

SOUS OBJECTIFS		OBJECTIF DECLINE		DISPOSITIONS					DECLINAISON DES ACTIONS		SDAGE	PDM	REGL.	TERRITOIRE					Cible	
n°	Objectifs généraux <i>Quels objectifs pour répondre à cet enjeu?</i>	n°	Quelles orientations d'action pour répondre à ces objectifs?	n°	Objectif opérationnel	n°	ref	Intitulé <i>Quelles actions/recommandations peuvent être déclinées?</i>	Typologie	Intitulé	Référence	MESURE SDAGE		MESURE PDM	GAL	GJM	GAN	GDQ	BGA	explicite
	<i>Source : PAGD</i> Sous objectif : chaque orientation est déclinée en quelques sous objectifs		<i>Source : PAGD</i> Chaque sous objectif est décliné en plusieurs objectifs de rang inférieur		<i>Source : PAGD</i> Objectif de la disposition			<i>Source : PAGD excepté le numéro</i> Intitulé des dispositions - Les dispositions sont numérotées (n°) dans l'ordre d'apparition dans le PAGD, sans prendre en compte les rappels réglementaires et référencées (Ref) selon le corps du texte	<u>Source</u> : présent tableau / contrat de rivière / PAPI / EPTB Gardons  <u>Type de disposition</u> OG : Orientation de gestion A : Action pouvant être détaillée dans le tableau en "e" : étude, "t" : travaux, "s" : sensibilisation, "a" : animation  RR : rappel de la réglementation	<i>Source : PAGD, exceptée la référence</i> Intitulé des actions et référence		<i>Source : SDAGE 2009 - 2015</i> Intitulé de la mesure du SDAGE	<i>Source : SDAGE 2009 - 2015</i> Intitulé de la mesure du PDM concernant le bassin versant des Gardons						<i>Source : EPTB Gardons</i> Niveau réglementaire des dispositions : 0 : Encouragement, recommandation - préconisation - Objectif 1 : Mise en compatibilité	<i>Source : EPTB Gardons</i> Territoire concerné par la disposition - sous bassin : GAL : Gardon d'Alès GJM : Gardon Saint Jean et de Mialet GAN : Gardon d'Anduze GDQ : Gardonnenque BGA : Bas Gardon, gorges et Uzège  ME : Masse d'Eau BV : Bassin Versant

MISE EN ŒUVRE			SUIVI			Priorisation			Lien avec d'autres orientations		Lien avec d'autres outils		Programmation										MATRICE FINANCEMENT PAR TERRITOIRE					Points de contraintes	Remarques
Coût approximatif	MO Pressenti	Modalités de financement	Indicateur	Etat 0 indicateur	Objectif	Priorité	Faisabilité	Priorité opérationnelle	Référence	Commentaires	Outil	référence	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	GAL	GJM	GAN	GDQ	BGA		
<p><i>Sources : EPTB Gardons - contrat de rivière (2010-2015) et PAPI2 (2013-2017)</i></p> <p>Evaluation sommaire des coûts, de la maîtrise d'ouvrage et des principaux financeurs pressentis            AE : Agence de l'eau            Région LR : Région Languedoc Roussillon            D : Départements du Gard et de la Lozère - D30 : Département du Gard - D48 : Département de la Lozère            SMD : Syndicat Mixte Départemental des cours d'eau et milieux aquatiques du Gard            Europe : Union européenne            Etat</p>			<p><i>Sources : EPTB Gardons - contrat de rivière (2010-2015) et PAPI2 (2013-2017)</i></p> <p>Indicateurs de suivi</p>			<p><i>Sources : EPTB Gardons - contrat de rivière (2010-2015) et PAPI2 (2013-2017)</i></p> <p>Priorisation selon la méthodologie EPTB Gardons            Priorité (ou priorité brute) : priorité pour atteindre l'objectif - 1 (prioritaire) à 3 (moins prioritaire)            Faisabilité : évaluation du niveau de contrainte - 1 (pas de contrainte identifiée) à 3 (fortes contraintes identifiées)            Croisement (somme) donne la priorité opérationnelle (et donc réaliste) : 2=PO1; 3=PO2 et &gt;3=PO3</p>			<p><i>Source : EPTB Gardons</i></p> <p>Lien (référence) commenté avec d'autres dispositions du PAGD</p>		<p><i>Sources : contrat de rivière (2010-2015) - PAPI2 (2013-2017)</i></p> <p>Lien (référence) avec le contrat de rivière (2010-2015) et le PAPI2 (2013-2017)</p>		<p><i>Sources : EPTB Gardons, contrat de rivière et PAPI2 réévalués</i></p> <p>Calendrier prévisionnel sur 10 ans</p>										<p><i>Source : EPTB Gardons</i></p> <p>Répartition des coûts par territoire</p>					<p><i>Source : EPTB Gardons</i></p> <p>contrainte identifiée pour la réalisation de l'action ou la mise en œuvre de la gestion</p>	<p><i>Source : EPTB Gardons</i></p> <p>Eventuelle remarque</p>
<b>TOTAL de la matrice financière par territoire</b>																													

**Orientation A : Mettre en place une gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau dans le respect des usages et des milieux**

SOUS OBJECTIFS		OBJECTIF DECLINE		DISPOSITIONS				DECLINAISON DES ACTIONS		SDAGE	PDM	REGL.	TERRITOIRE					Cible				
n°	Objectifs généraux <i>Quels objectifs pour répondre à cet enjeu?</i>	n°	Quelles orientations d'action pour répondre à ces objectifs?	n°	Objectif opérationnel	n°	ref	Intitule <i>Quelles actions/recommandations peuvent être déclinées?</i>	Typologie	Intitule	Référence		MESURE SDAGE	MESURE PDM	GAL	GJM	GAN	GDQ	BGA	explicite		
<b>A1</b>	<i>Organiser le partage de la ressource en eau et poursuivre l'optimisation de sa gestion pour garantir le bon état quantitatif et la satisfaction des usages</i>	1	<i>Définir, adopter et consolider les objectifs de débits aux points nodaux</i>	1.1	Atteinte des débits de gestion	1	A1-1	<i>le SAGE préconise d'utiliser pour la gestion (programme d'actions à engager, références pour le suivi et l'évaluation des actions...) les valeurs de débits cibles définies dans le cadre du PGCR et présentées dans le tableau ci-dessus ou celles actualisées suite à une amélioration des connaissances dès lors qu'elles ont été validées par la CLE. Le SAGE se fixe comme objectif d'atteindre ces débits cibles de gestion.</i>	OG	Bilan annuel	A1-1.1	7-02 Définir des régimes hydrauliques biologiquement fonctionnels aux points stratégiques de référence des cours d'eau	3A11 : Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	0	X	X	X	X	X	bv		
				1.2	Objectifs de débit d'étiage de référence réglementaires aux points stratégiques de référence	RR	-	Définition des DOE aux points nodaux SDAGE	Aa	Détermination des DOE et DCR a minima sur les points nodaux de Ners et Remoulins	A1-1.2	7-02 Définir des régimes hydrauliques biologiquement fonctionnels aux points stratégiques de référence des cours d'eau	3A11 : Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	0	X	X	X	X	X	Points nodaux de Ners (bassin amont) et de Remoulins (bassin aval)		
				1.3	Elaborer et actualiser les débits de crises	RR	-	Définition des DCR	RR	-	-	-	7-04 Organiser une cohérence entre la gestion quantitative en période de pénurie et les objectifs quantitatifs des masses d'eau	-	-	X	X	X	X	X	-	
						2	A1-2	<i>Les arrêtés cadre sécheresse, qui sont régulièrement réactualisés par les services de l'Etat en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau, intègrent l'amélioration des connaissances développées sur le bassin versant et les orientations d'amélioration développées dans le présent chapitre.</i>	Aa	Réactualisation des arrêtés cadres sécheresse du Gard et de la Lozère	A1-1.3a	7-04 Organiser une cohérence entre la gestion quantitative en période de pénurie et les objectifs quantitatifs des masses d'eau	-	0	X	X	X	X	X	-		
				2	<i>Définir des niveaux piézométriques de référence</i>	2	Définir des niveaux piézométriques de référence sur les masses d'eau souterraines du bassin versant pour mettre en place une gestion	3	A1-3	<i>le SAGE préconise la définition de niveaux piézométriques de référence au sens de la DCE sur les masses d'eau souterraines du bassin versant.</i>	Ae	Karst Hettangien et karst Urgonien - bassin de Saint Chaptes	A1-2.1	7-03 Définir des niveaux piézométriques de référence et de volumes prélevables globaux pour les eaux souterraines	3A11 : Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	0	X				X	ME sout 507 et 128
												Molasses Miocène, karst Urgonien - bassin de l'Uzège et alluvions du moyen Gardon	A1-2.2			0	X		X	X	ME sout 220, 129 et 322	
		Socle cévenol et alluvions du bas Gardon	A1-2.3									0				X		X	ME sout 323 et 602			
		3	<i>Etablir des règles de partage de l'eau par la réalisation d'une étude volume prélevables</i>	3	Organiser le partage de la ressource	4	A1-4	<i>Le SAGE préconise la détermination des volumes prélevables visant à définir les règles structurelles de partage de l'eau entre les différents usages.</i>	Aa	Etude "volumes prélevables" en cours - Animation pour la concertation et l'adoption des volumes prélevables	A1-3	7-02 Définir des régimes hydrauliques biologiquement fonctionnels aux points stratégiques de référence des cours d'eau	3A11 : Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	0	X	X	X	X	X	Point nodaux		
						RR	-	Révision des autorisations de prélèvement	RR	-	-	7-02 Définir des régimes hydrauliques biologiquement fonctionnels aux points stratégiques de référence des cours d'eau	3A11 : Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	-	X	X	X	X	X	Prélèvements		
		4	<i>Encadrer les nouveaux prélèvements</i>	4	Assurer l'adéquation besoin / ressource par une maîtrise des nouveaux prélèvements	RR	-	Zone de répartition des eaux (ZRE)	RR	-	-	7-05 Bâtir des programmes d'actions pour l'atteinte des objectifs de bon état quantitatif en privilégiant la gestion de la demande en eau	3A11 : Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	-	X	X	X	X	X	Partie amont du bv (Ners)		
						5	A1-5	<i>La CLE examine les dossiers de nouveaux prélèvements soumis à autorisation au regard des débits cibles de gestion fixés par le SAGE et des données disponibles, et émet un avis sur les projets. Le cas échéant, elle émet des préconisations sur les conditions d'exploitation des ouvrages et des installations de prélèvement, notamment en période d'étiage.</i>	OG	-	-	7-05 Bâtir des programmes d'actions pour l'atteinte des objectifs de bon état quantitatif en privilégiant la gestion de la demande en eau	3A11 : Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	0	X	X	X	X	X	bv hors zone influence du Rhône à l'étiage		
		5	<i>Prendre en compte la ressource en eau dans les projets de territoire</i>	5	Assurer l'adéquation besoin / ressource futur par la planification territoriale	6	A1-6	<i>Les démarches d'urbanisme et de planification territoriale sont guidées selon le principe de l'adéquation du projet à la disponibilité de la ressource en eau.</i>	OG	-	-	7-09 Promouvoir une véritable adéquation entre aménagement du territoire et la gestion de la ressource en eau	3A11 : Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	0	X	X	X	X	X	bv		
		6	<i>Réaliser des plans de gestion spécifiques par points nodaux</i>	6	Assurer l'adéquation besoin/ ressource à l'échelle des sous bassin versant	7	A1-7	<i>Des plans locaux de gestion de la ressource en eau, déclinaison locale du PGCR, sont réalisés et mis en œuvre sur les points nodaux de l'ensemble du bassin versant, et prioritairement sur la partie amont (Cévennes, piémont).</i>	Ae	PLG Gardon de Mialet	A1-7.1	7-05 Bâtir des programmes d'actions pour l'atteinte des objectifs de bon état quantitatif en privilégiant la gestion de la demande en eau	3A11 : Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	0		X						Gardon de Mialet, Gardon de Saint Jean, Salindrenque
										PLG Galeizon	A1-7.2			0	X					Galeizon		
										PLG Gardon d'Alès de Ste Cécile à la confluence avec le Gardon d'Anduze	A1-7.3			0	X					Gardon d'Alès gardois		
										PLG Gardon d'Anduze	A1-7.4			0			X			Gardon d'Anduze		
										PLG Gardonnenque/ gorges	A1-7.5			0				X		Gardonnenque / gorges		
										PLG Uzège	A1-7.6			0					X	Uzege		
										PLG Bas Gardon	A1-7.7			0					X	Bas Gardon		
										PLG Gardon d'Alès amont	A1-7.8			0	X					Gardon d'Alès lozérien		

MISE EN ŒUVRE			SUIVI			Priorisation			Lien avec d'autres orientations		Lien avec d'autres outils		Programmation										MATRICE FINANCEMENT PAR TERRITOIRE					Points de contraintes	Remarques	
Coût approximatif	MO Pressenti	Modalités de financement	Indicateur	Etat 0 indicateur	Objectif	Priorité	Faisabilité	Priorité opérationnelle	Référence	Commentaires	Outil	référence	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	GAL	GJM	GAN	GDQ	BGA			
0,1 ETP TR (56 000 €)	EPTB Gardons	financement des postes : AE, SMD	Bilan annuel	pas de bilan	1 bilan par an présenté à la CLE	1	1	1	-	Ensemble des dispositions en lien avec la gestion quantitative	-	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						Fiabilité des données	-	
-	Etat (DDTM30 / DREAL)	-	DOE et DCR	pas de DOE et DCR	Une valeur de DOE et DCR aux points nodaux de Ners et Remoulins	1	1	1	A1-3	S'appuiera sur les résultats de l'étude volume prélevable	-	-			X													Fiabilité des données	La détermination des valeurs reposera en grande partie sur l'étude volume prélevable	
-	Etat	-	DCR	0	DCR validé (SDAGE)	1	1	1	A2-2	Optimiser avec la fiabilisation des stations et l'extension du réseau	-	-			X															
-	Etat avec l'appui du comité de sécheresse	-	Date arrêté cadre	Arrêtés cadres en vigueur en 2014		1	1	1	A2-2	Optimiser avec la fiabilisation des stations et l'extension du réseau	-	-	X																Arrêté cadre révisé en 2013 sur le Gard	
-	Etat	-	Nb de campagnes sur le bv des Gardons (une campagne = 5 à 10 points minimum) par année de sécheresse (arrêté)	0	Une campagne/15j excepté en vigilance (1/mois)	1	3	3	-	-	-	-	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?						Moyens des services de l'Etat	Coordination possible avec certaines mesures des collectivités	
0,05 ETP TR (28 000 €)	EPTB Gardons, Etat	financement des postes : AE, SMD	Niveau Piézométrique de Gestion par masse d'eau souterraine	0	a minima une valeur par masse d'eau	1	2	2	A2-1	En lien avec les études sur les masses d'eau souterraines	-	-			X													Disponibilité des études	La fiabilité des valeurs dépend des résultats des études préconisées en A2-1. Des valeurs provisoires pourront être définies à partir des données disponibles.	
0,05 ETP TR (28 000 €)	EPTB Gardons, Etat	financement des postes : AE, SMD	Niveau Piézométrique de Gestion par masse d'eau souterraine	0	a minima une valeur par masse d'eau	2	3	3	A2-1		-	-					X											Disponibilité des études		
0,05 ETP TR (28 000 €)	EPTB Gardons, Etat	financement des postes : AE, SMD	Niveau Piézométrique de Gestion par masse d'eau souterraine	0	a minima une valeur par masse d'eau	3	3	3	A2-1		-	-								X								Disponibilité des études		
71760 €TTC	EPTB Gardons	AE	Volumes prélevables aux points nodaux	0	Etude réalisée, volumes validés par la CLE	1	1	1	A1 et A2	Fournit des éléments pour affiner les débits cibles, les DOE/DCR et les niveaux piézométriques et s'enrichit des éléments de connaissances acquis ou en cours d'acquisition	contrat de rivière	B1-III-1.3	X	X	X													Fiabilité des données, besoin important de concertation	Besoin très important d'animation 0,3 ETP TR par an	
-	Etat	-	Autorisations de prélèvement	0	Autorisations de prélèvements révisées	-	-	-	A	-	-	-					X											Fiabilité des données, besoin important de concertation		
-	Etat	-	Arrêté de ZRE	0	Arrêté en place	-	-	-	A	-	-	-	X																	
-	CLE	-	Nb de demande d'autorisation de prélèvement	0	Demande avec avis CLE	1	1	1	A1-1	S'appuie sur les débits cibles, les DOE/DCR et les niveaux piézométriques de référence	-	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X								
-	Etat, collectivités en charge des documents d'urbanisme	-	Projet analysé	0	tous les projets analysés	1	1	1	A1-1 et A1-2	S'appuie sur les débits cibles, les DOE/DCR et les niveaux piézométriques de référence	-	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						Circuit d'analyse des dossiers : démarche interne aux aménageurs (Gard durable pour la CG30 par exemple) mais a priori pas de consultation des acteurs de l'eau	Guide SAGE sur l'aménagement du territoire (cf gouvernance)	
-	EPTB Gardons	AE	PLG	0	PLG réalisé et mis en œuvre	1	1	1	A1-1	Permet d'affiner les débits cibles	Contrat de rivière	B1-III-1.1	X	X	X	X													Les PLG Gardon de Saint Jean, de Mialet et Salindrenque sont achevés, il n'est planifié que la mise en œuvre. Les coûts évalués ne concernent que la phase étude. La programmation concerne la réalisation pour les 2 1ère années et la phase mise en œuvre pour les autres années.	
35580 €TTC	SM Galeizon	AE	PLG	0	PLG réalisé et mis en œuvre	1	1	1			Contrat de rivière	B1-III-1.1	X	X	X	X									35580					
71760 €TTC	EPTB Gardons	AE	PLG	0	PLG réalisé et mis en œuvre	1	1	1			Contrat de rivière	B1-III-1.1		X	X	X	X								71760					
59 800 €TTC	EPTB Gardons	AE	PLG	0	PLG réalisé et mis en œuvre	1	1	1			Contrat de rivière	B1-III-1.1		X	X	X	X									59800				
71760 €TTC	EPTB Gardons	AE	PLG	0	PLG réalisé et mis en œuvre	1	2	2			Contrat de rivière	B1-III-1.2			X	X	X	X									71760			
59800 €TTC	EPTB Gardons	AE	PLG	0	PLG réalisé et mis en œuvre	1	2	2			Contrat de rivière	B1-III-1.2			X	X	X	X									59800			
59800 €TTC	EPTB Gardons	AE	PLG	0	PLG réalisé et mis en œuvre	1	2	2			Contrat de rivière	B1-III-1.2				X	X	X	X								59800			
35580 €TTC	EPTB Gardons	AE	PLG	0	PLG réalisé et mis en œuvre	1	2	2			Contrat de rivière	B1-III-1.2				X	X	X	X							35580				

SOUS OBJECTIFS		OBJECTIF DECLINE	DISPOSITIONS					DECLINAISON DES ACTIONS		SDAGE	PDM	REGL.	TERRITOIRE					Cible					
n°	Objectifs généraux Quels objectifs pour répondre à cet enjeu?	n°	Quelles orientations d'action pour répondre à ces objectifs?	n°	Objectif opérationnel	n°	ref	Intitule Quelles actions/recommandations peuvent être déclinées?	Typologie	Intitule	Référence		MESURE SDAGE	MESURE PDM	GAL	GJM	GAN	GDO	BGA	explicite			
A2	Améliorer les connaissances et bancaiser l'information sur le bassin versant permettant la mise en œuvre d'une gestion équilibrée de la ressource en eau	1	Améliorer la connaissance des aquifères et notamment des karsts	1	Développer les connaissances nécessaires sur les MES pour assurer une gestion patrimoniale et consolider les débits cibles	8	A2-1	Le SAGE préconise de réaliser une étude du bilan hydrique de ces aquifères avec les niveaux de priorité suivants (en cohérence avec l'objectif A1-2) :	Ae	Etude du karst Hettangien	A2-1.1	7-01 Améliorer la connaissance de l'état de la ressource et des besoins	3A01 : Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	0	X								
								Etude du karst Urgonien bassin de Saint Chaptes		A2-1.2	0						X						
								Priorité 1 : karst Hettangien (FR-DO-507) et karst Urgonien - bassin de Saint Chaptes (FR-DO-128)		A2-1.3	0							X					
								Priorité 2 : molasses miocène de l'Uzège (FR-DO-220), karst Urgonien-bassin de l'Uzège (FR-DO 129) et alluvions du moyen Gardon (FR-DO-322),		A2-1.4	0							X					
								Priorité 3 : alluvions du bas Gardon (FR-DO-323)		A2-1.5	0			X		X	X						
										A2-1.6	0							X					
		2	Améliorer le réseau de suivi de la ressource superficielle et souterraine	2	Fiabiliser les données de débits d'étiage sur les stations hydrométriques stratégiques (gestion, gestion de crise...)	9	A2-2a	A	Le réseau de stations hydrométriques de référence à l'étiage (Pont Ravagers, Roc courbe, Roucan, Alès, Ners, Remoulins) est fiabilisé.	A	Fiabilisation des stations de Ners, Remoulins, Alès, Roucan, Roc courbe)	A2-2a	7-01 Améliorer la connaissance de l'état de la ressource et des besoins	3A01 : Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	0	X	X		X	X			
									Adapter le réseau de suivi des débits d'étiage aux besoins de gestion		10	A2-2b			Déplacement des stations hydrométriques (Gardon St Martin/St Germain, Alzon)	A2-2b.1	0		X			X	
															Station hydrométrique de Ste Cécile	A2-2b.2	0	X				X	
															Station hydrométrique de Collias	A2-2b.3	0					X	
															Station hydrométrique de la Salindrenque	A2-2b.4	0		X				
															Station hydrométrique du Galeizon	A2-2b.5	0	X					
				11	A2-2c	At	Mise en place d'un réseau complémentaire de suivi des débits à l'étiage	A2-2c	0	X	X	X	X	X									
				2	Améliorer la connaissance des débits d'étiage des affluents et des secteurs complexes par des campagnes de mesures de débits permettant de mieux caler les débits cibles	12	A2-2d	Ae	Au-delà du suivi par des stations hydrométriques et l'observatoire national des étiages, le SAGE recommande la mise en place de campagnes de suivi permettant :	Ae	Campagne de mesures de débits sur les affluents	A2-2d.1	7-01 Améliorer la connaissance de l'état de la ressource et des besoins	3A01 : Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	0	X	X	X	X	X			
									- d'améliorer la connaissance du fonctionnement des cours d'eau. Elles pourraient se dérouler sur 3 à 5 ans et concerner prioritairement les secteurs complexes et peu couverts par des stations de suivi du Gardon ainsi que ses principaux affluents,		Campagne de mesures de débits sur les secteurs complexes	A2-2d.2			0	X	X	X	X	X			
						2	Compléter le réseau de suivi des eaux souterraines pour assurer une gestion patrimoniale des aquifères	13	A2-2e	At	Le SAGE préconise la consolidation du réseau piézométrique existant, avec notamment le maintien du suivi du karst Urgonien - bassin de Saint Chaptes et le développement d'un réseau prioritairement sur les masses d'eau stratégiques.	At	Maintien du réseau de suivi du karst urgonien	A2-2e.1	7-01 Améliorer la connaissance de l'état de la ressource et des besoins	3A01 : Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	0					X	
											Structuration d'un réseau de suivi des MES adapté à une gestion patrimoniale et réaliste		A2-2e.2	0			X	X	X	X	X		
								14	A2-2f	At / Aa	Mise en place d'un réseau d'observation des débits d'étiage (échelles limnimétriques, réseau d'observatoire, interface d'acquisition de données, procédure de validation)	A2-2f.1	7-01 Améliorer la connaissance de l'état de la ressource et des besoins	3A01 : Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	0	X	X	X	X	X			
		Poursuivre le suivi à l'étiage du bassin pilote de Peyrolles et étendre la recherche sur les débits d'étiage cévenols	A2-2f.2								0				X								
		3	Améliorer la connaissance sur les prélèvements et restitutions liés aux différents usages	3	Mieux connaître les prélèvements agricoles pour consolider les débits cibles et affiner les modalités de gestion des ME	15	A2-3a	Ae	Inventaire et caractérisation des prélèvements agricoles sur la Gardonnenque	A2-3a.1	7-01 Améliorer la connaissance de l'état de la ressource et des besoins	3A01 : Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes 3A31 : Quantifier, qualifier et bancaiser les points de prélèvements	0					X					
									Inventaire des prélèvements agricoles (intégré dans les actions plans de gestion locaux notamment)	A2-3a.2			0	X	X	X	X	X					
						Mise en place d'équipement de mesures sur les principaux prélèvements	A2-3a.3	-	X	X			X	X	X	S'intègre aux autorisations de prélèvement							
				3	Mieux connaître l'ensemble des prélèvements et bancaiser les données	16	A2-3b	Aa	Le SAGE préconise l'amélioration des connaissances sur l'ensemble des prélèvements et la bancaisation des données à vocation d'enrichissement du modèle hydrologique développé sur le bassin versant des Gardons.	Aa	Bancaisation des données de prélèvement	A2-3b	7-01 Améliorer la connaissance de l'état de la ressource et des besoins	3A01 : Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes 3A31 : Quantifier, qualifier et bancaiser les points de prélèvements	0	X	X	X	X	X	Bancaiser les données transmises aux services de l'Etat et à l'Agence de l'eau		
									Le SAGE recommande l'acquisition de connaissance sur les forages privés du bassin versant, sur l'impact des piscines privées sur les consommations en eau locales et des captages privés de sources.		Ae	Etudes sur les forages privés, les sources captées et les piscines			A2-3c	0	X	X	X	X	X	Forages privés, piscines privées, captage de sources privées	
		4	Créer un observatoire de la ressource	4	Suivre les indicateurs nécessaires au suivi de l'état de la ressource et à la mise en œuvre et l'évaluation des actions de gestion	18	A2-4	Ae	Analyse préalable à l'observatoire	A2-4.1	7-01 Améliorer la connaissance de l'état de la ressource et des besoins	3A01 : Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes 3A31 : Quantifier, qualifier et bancaiser les points de prélèvements	0	X	X	X	X	X	Réflexion partenariale				
									Observatoire volet capitalisation de la connaissance	A2-4.2			0	X	X	X	X	X					
									Observatoire volet suivi en temps réel	A2-4.3			0	X	X	X	X	X	Récupération automatique des données, transformation (cartographie) et mise à disposition (serveur, site dédié)				





SOUS OBJECTIFS		OBJECTIF DECLINE		DISPOSITIONS				DECLINAISON DES ACTIONS		SDAGE	PDM	REGL.	TERRITOIRE					Cible		
n°	Objectifs généraux Quels objectifs pour répondre à cet enjeu?	n°	Quelles orientations d'action pour répondre à ces objectifs?	n°	Objectif opérationnel	n°	ref	Intitule Quelles actions/recommandations peuvent être déclinées?	Typologie	Intitule	Référence		MESURE SDAGE	MESURE PDM	GAL	GJM	GAN	GDO	BGA	explicite
A3	Concentrer en priorité les efforts sur les économies d'eau	1	Optimiser les prélèvements domestiques	1.1	Acquérir une connaissance détaillée des équipements en eau potable	RR	-	Mise en œuvre du décret du 27 janvier 2012	RR	plans d'actions pour l'amélioration des rendements AEP	-	7-01 Améliorer la connaissance de l'état de la ressource et des besoins 7-05 : Bâtir des programmes d'actions: pour l'atteinte des objectifs de bon état quantitatif en privilégiant la gestion de la demande	3A31 : Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements 3A32 : Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	-	X	X	X	X	X	-
						19	A3-1.1a	Les collectivités gestionnaires de réseaux d'eau potable dont les pertes linéaires sont : ILC<10 m3/j/km : ILP> 6m3 /j/km, 10<ILC<30 m3/j/km : ILP>8 m3 /j/km, ILC>30 m3/j/km : ILP>16 m3 /j/km. Et dont les rendements sont inférieurs à 55% en zone rurale, 60% en zone urbaine et 65% en zone urbaine réalisent un schéma directeur sur l'eau potable, dans un délai de deux ans à compter de l'arrêté inter préfectoral approuvant le SAGE.	OG/Ae	SDAEP	A3-1.1a			0	X	X	X	X	X	cf disposition
						20	A3-1.1b	Le SAGE préconise la réalisation de schémas directeurs sur l'eau potable pour toutes les autres collectivités qui en sont dépourvues avec une priorité dans les collectivités où les rendements de réseau sont inférieurs au seuil du décret du 27 janvier 2012 et/ou prélevant ou achetant plus 100 000 m3/an.	Ae	SDAEP	A3-1.1b			0	X	X	X	X	X	cf disposition
						21	A3-1.1c	Pour toutes les collectivités, le SAGE préconise de mettre à jour régulièrement les schémas directeur d'eau potable par la conduite d'un nouveau schéma ou la réalisation d'un bilan détaillé (tous les 7 à 8 ans environ).	Ae/OG	SDAEP	A3-1.1c			0	X	X	X	X	X	bassin versant
						22	A3-1.1d	Le SAGE préconise la réalisation de Schémas directeurs d'Alimentation en Eau Potable, ou leur révision dans l'esprit de la disposition A3-1.1c, en anticipant ou conjointement à l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme.	OG	documents d'urbanisme	-			0	X	X	X	X	X	bassin versant
						23	A3-1.1e	Le SAGE préconise d'optimiser l'utilisation des Schémas directeurs en eau potable dans les documents d'urbanisme. Le SAGE fixe l'atteinte des objectifs suivants par zone : Zone rurale : ILC<10 m3/j/km Zone urbaine : 10<ILC<30 m3/j/km Zone urbaine : ILC>30 m3/j/km niveau 1 : Pour les collectivités dont les ILP ou et le rendement, sont par catégorie d'ILC : - rural : ILP> 6 m3 non comptés/j/km ou et rendement <55%, - urbain : ILP>8 m3 non comptés/j/km ou et rendement <60%, - urbain : ILP>16 m3 non comptés/j/km ou et rendement <65%. le SAGE fixe l'atteinte à l'horizon 2020 d'un objectif d'ILP ou de rendement selon l'ILC : - rural : ILP< 3 m3 de fuites/j/km ou rendement > 60%, - urbain : ILP< 6,5 m3 de fuites/j/km ou rendement > 65%, - urbain : ILP< 10 m3 de fuites/j/km ou rendement > 70%.	OG	documents d'urbanisme	-			0	X	X	X	X	X	bassin versant
				1.2	Améliorer les rendements de réseau	24	A3-1.2	Le SAGE fixe l'atteinte des objectifs suivants par zone : Zone rurale : ILC<10 m3/j/km Zone urbaine : 10<ILC<30 m3/j/km Zone urbaine : ILC>30 m3/j/km niveau 1 : Pour les collectivités dont les ILP ou et le rendement, sont par catégorie d'ILC : - rural : ILP> 6 m3 non comptés/j/km ou et rendement <55%, - urbain : ILP>8 m3 non comptés/j/km ou et rendement <60%, - urbain : ILP>16 m3 non comptés/j/km ou et rendement <65%. le SAGE fixe l'atteinte à l'horizon 2020 d'un objectif d'ILP ou de rendement selon l'ILC : - rural : ILP< 3 m3 de fuites/j/km ou rendement > 60%, - urbain : ILP< 6,5 m3 de fuites/j/km ou rendement > 65%, - urbain : ILP< 10 m3 de fuites/j/km ou rendement > 70%.	OG/At	travaux sur les réseaux aep	A3-1.2a	0	X	X	X	X	X	3A31 : Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements 3A32 : Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation		
						25	niveau 2 : Pour toutes les collectivités, à l'horizon 2025 : - rural : ILP<3m3 non comptés/j/km ou rendement >65% - urbain : ILP<5 m3 non comptés/j/km ou rendement > 70%, - urbain : ILP<8 m3 non comptés/j/km ou rendement > 75%.	A3-1.2b			0	X	X	X	X	X				
						26	Niveau 3 : Pour toutes les collectivités à l'horizon 2025 et au-delà: lorsque l'indicateur de performance ou la fourchette d'indicateur est atteint, l'objectif est à minima le maintien du niveau de l'indicateur et la recherche de l'atteinte de valeurs d'indicateurs supérieures.	A3-1.2c			0	X	X	X	X	X				
				1.3	Promouvoir une gestion continue des équipements en eau potable	27	A3-1.3	Le SAGE recommande de mettre en place des moyens de gestion permanente des équipements en eau potable pour s'assurer d'une bonne réactivité dans la détection et la réparation des fuites.	OG/Aa	Révision des SDAEP et gestion en continu des réseaux	A3-1.3	7-05 : Bâtir des programmes d'actions: pour l'atteinte des objectifs de bon état quantitatif en privilégiant la gestion de la demande	3A32 : Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	0	X	X	X	X	X	
				2	Optimiser les prélèvements pour l'irrigation des cultures	2.1a	Accompagner les agriculteurs cévenols et les usagers des béals dans les démarches d'économie d'eau	28	A3-2.1a	le SAGE recommande la réalisation de plans de gestion (même simplifiés) par ouvrage, permettant de rechercher un optimum entre les besoins d'irrigation (besoins des cultures, contraintes de fonctionnement...) et les exigences du milieu (notamment selon la situation hydrologique : normale, vigilance, crise).	Ae	Plan de gestion de 20 béals	A3-2.1a	7-01 Améliorer la connaissance de l'état de la ressource et des besoins 7-05 : Bâtir des programmes d'actions: pour l'atteinte des objectifs de bon état quantitatif en privilégiant la gestion de la demande	3A31 : Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements 3A32 : Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	0	X			
		29	A3-2.1b					Le SAGE préconise la mise en place de moyens, notamment d'animation, pour appuyer l'optimisation de la gestion des béals et la structuration des préleveurs.	Aa	Animation à l'appui des préleveurs	A3-2.1b	7-01 Améliorer la connaissance de l'état de la ressource et des besoins 7-05 : Bâtir des programmes d'actions: pour l'atteinte des objectifs de bon état quantitatif en privilégiant la gestion de la demande	3A32 : Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	0	X					
		30	A3-2.1c					Le SAGE préconise la mise en place de mesures structurelles sur les béals pour réaliser des économies d'eau et ainsi rapprocher le prélèvement brut des prélèvements nets de ces ouvrages.	At	Travaux sur 20 béals	A3-2.1c	7-05 : Bâtir des programmes d'actions: pour l'atteinte des objectifs de bon état quantitatif en privilégiant la gestion de la demande	3A32 : Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	0	X					
		2.2	Assurer la structuration des irrigants pour une meilleure efficacité d'action			31	A3-2.2	Le SAGE recommande la structuration des préleveurs, prioritairement sur les Cévennes, ainsi que la mise en place d'un organisme unique.	OG	Structuration locale (ASA, ASL...) et par sous bassin versant des irrigants	A3-2.2a	7-05 : Bâtir des programmes d'actions: pour l'atteinte des objectifs de bon état quantitatif en privilégiant la gestion de la demande	3A32 : Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	0	X					
								Mise en place d'un organisme unique	A3-2.2b	0	X			X	X					
		2.3	Optimiser les prélèvements agricoles hors béals			32	A3-2.3	Le SAGE recommande la mise en place de mesures générales favorisant les économies d'eau sur les prélèvements agricoles du bassin versant.	Aa	Animation et appui technique auprès des irrigants	A3-2.3a	7-05 : Bâtir des programmes d'actions: pour l'atteinte des objectifs de bon état quantitatif en privilégiant la gestion de la demande	3A32 : Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	0		X	X	X	irrigants hors Cévennes (surtout concernés par béals)	
									Ae	Plan de gestion du canal de Boucoiran	A3-2.3b			0			X			
				Ae	Plan de gestion du canal de Beaucaire				A3-2.3c	0						X				
				Ae	Optimisation du prélèvement BRL en Gardonnenque et définition d'un plan de gestion notamment en période de crise.				A3-2.3d	0					X					
				Ae	Optimisation des prélèvements en Gardonnenque				A3-2.3e	0					X					
		At	Travaux d'optimisation des prélèvements	A3-2.3f	0	X	X	X	X	X	bassin versant									



SOUS OBJECTIFS		OBJECTIF DECLINE		DISPOSITIONS				DECLINAISON DES ACTIONS		SDAGE	PDM	REGL.	TERRITOIRE					Cible				
n°	Objectifs généraux Quels objectifs pour répondre à cet enjeu?	n°	Quelles orientations d'action pour répondre à ces objectifs?	n°	Objectif opérationnel	n°	ref	Intitule Quelles actions/recommandations peuvent être déclinées?	Typologie	Intitule	Référence		MESURE SDAGE	MESURE PDM	GAL	GJM	GAN	GDO	BGA	explicite		
A3	Concentrer en priorité les efforts sur les économies d'eau	3	Sensibiliser les usagers de l'eau pour atteindre les objectifs d'économie d'eau	3.1a	Réduire les consommations en eau des particuliers et des usages publics	33	A3-3.1a	Le SAGE encourage toute action d'information et de sensibilisation à destination du grand public et des collectivités.	As	Elaboration et diffusion de support de communication (animation sur site internet EPTB Gardons, livret, plaquette, journal des Gardons, prestations d'appui à la stratégie de communication de l'EPTB...)	A3-3.1a.1	7-05 : Bâtir des programmes d'actions: pour l'atteinte des objectifs de bon état quantitatif en privilégiant la gestion de la demande	3A32 : Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	0	X	X	X	X	X			
										Sensibilisation des scolaires	A3-3.1a.2				X	X	X	X	X			
										Sensibilisation des collectivités	A3-3.1a.3				X	X	X	X	X			
										Sensibilisation des jardiniers amateurs	A3-3.1a.4				X	X	X	X	X			
										Accompagnement des collectivités	A3-3.1a.5				X	X	X	X	X			
										Conférences débat	A3-3.1a.6				X	X	X	X	X			
										Festival de l'eau (sensibilisation par le biais de la culture)	A3-3.1a.7				X	X	X	X	X			
				3.1b			34	A3-3.1b	Le SAGE fixe les objectifs d'économie d'eau suivant à l'horizon 2025 : - 5 % d'économie pour les particuliers, - 10 % pour les usages publics.	OG/AeAt	Economie d'eau dans les bâtiments publics	A3-3.1b	7-05 : Bâtir des programmes d'actions: pour l'atteinte des objectifs de bon état quantitatif en privilégiant la gestion de la demande	3A32 : Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	0	X	X	X	X	X		
				3.1c			35	A3-3.1c	Le SAGE encourage les actions de sensibilisation visant à réaliser des économies d'eau dans l'activité touristique.	Aa	Poursuite et extension des démarches conduites dans le Gard par le biais de la charte eau et tourisme	A3-3.1c	7-05 : Bâtir des programmes d'actions: pour l'atteinte des objectifs de bon état quantitatif en privilégiant la gestion de la demande	3A32 : Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	0	X	X	X	X	X		
				3.2	Intégrer dans l'action des professionnels la dimension indispensable d'économie d'eau	36	A3-3.2	Le SAGE encourage les actions de sensibilisation des professionnels favorisant la mise en place effective de mesures d'économies d'eau.	As	Sensibilisation des professionnels	A3-3.2	7-05 : Bâtir des programmes d'actions: pour l'atteinte des objectifs de bon état quantitatif en privilégiant la gestion de la demande	3A32 : Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	0	X	X	X	X	X			
				4	Optimiser les prélèvements industriels	4.1	Initier une démarche interbassins pour gérer le prélèvement du GIE Salindres	37	A3-4.1	Le SAGE encourage la mise en place d'une organisation d'échanges entre les bassins versants de la Cèze et des Gardons afin d'engager des démarches coordonnées sur la gestion du transfert d'eau Cèze/Avène.	Aa	Rapprochement avec le syndicat de bassin versant de la Cèze (AB Ceze)	A3-4.1	-	-	0	X					
						4.2	Conforter et développer les économies d'eau dans les prélèvements industriels	38	A3-4.2	Le SAGE préconise de promouvoir les actions d'économie d'eau dans les industries.	OG	Réalisation d'un guide à destination des industriels	A3-4.2	7-05 : Bâtir des programmes d'actions: pour l'atteinte des objectifs de bon état quantitatif en privilégiant la gestion de la demande	3A32 : Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	0	X		X	X	X	
		5	Optimiser les prélèvements dans les projets de maîtrise d'ouvrage publique	5	Appuyer la dynamique d'économie d'eau par un comportement exemplaire et novateur de la puissance publique	39	A3-5	Les projets soumis à maîtrise d'ouvrage publique (bâtiments publics, création d'espace vert, caserne...), intègrent systématiquement, de la conception à la réalisation, un objectif d'utilisation économe de l'eau. Un effort particulier est réalisé sur les bâtiments scolaires, au regard de leur rôle éducatif.	OG	Réalisation d'un guide à destination des collectivités	A3-5	7-05 : Bâtir des programmes d'actions: pour l'atteinte des objectifs de bon état quantitatif en privilégiant la gestion de la demande	3A32 : Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	1	X	X	X	X	X			
		6	Promouvoir le prix de l'eau comme outil régulateur de la demande	6	Structurer le prix de l'eau comme un catalyseur des économies d'eau	40	A3-6	Le SAGE recommande aux collectivités territoriales et leurs groupements compétents d'utiliser le prix de l'eau comme un levier de gestion de la ressource. Au-delà de l'application du principe de récupération des coûts, le SAGE suggère une analyse préalable du changement de structure tarifaire, qui s'inscrit dans une gestion durable des services d'eau potable.	OG	Réalisation de supports de communication sur le prix de l'eau (plaquettes, pages internet, animation)	A3-6	7-05 : Bâtir des programmes d'actions: pour l'atteinte des objectifs de bon état quantitatif en privilégiant la gestion de la demande	3A32 : Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	0	X	X	X	X	X			
A4	Mieux anticiper les évolutions du territoire au regard de la ressource en eau	1	Réaliser une étude sur les conséquences du changement climatique sur le territoire	1	Intégrer les effets du changement climatique sur le bassin versant pour définir les politiques de gestion à long terme	41	A4-1	Le SAGE préconise la réalisation d'une étude complète sur les impacts potentiels du changement climatique sur le bassin des Gardons.	Ae	Etude sur le changement climatique à l'échelle du bassin versant	A4-1	7-08 Mieux cerner les incidences du changement climatique	-	0	X	X	X	X	X			
		2	Sécuriser, protéger et identifier des zones stratégiques pour la ressource en eau potable	2	Assurer une gestion patrimoniale des ressources locales	-	-	cf C2-1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
		3	Poursuivre l'optimisation du soutien d'étiage par les barrages de Sainte Cécile d'Andorge et des Cambous	3	Evaluer les possibilités d'amélioration du soutien d'étiage par les ouvrages existants	42	A4-3	Le SAGE préconise de poursuivre les réflexions sur l'optimisation du soutien d'étiage par ces deux barrages.	Ae	Etude de faisabilité de l'optimisation du soutien d'étiage	A4-3	7-05 : Bâtir des programmes d'actions: pour l'atteinte des objectifs de bon état quantitatif en privilégiant la gestion de la demande	-	0	X	-	-	-	-			
		4	Etudier les scénarios de mobilisations de ressources de substitution pour éclairer le choix de la CLE.	4	Fournir les éléments de réflexion nécessaires à la construction d'une politique d'anticipation de la relation besoins/ressource, le cas échéant, par le développement des ressources de substitution	43	A4-4a	Le SAGE recommande donc la réalisation, dans un délai de 2 ans à compter de la publication de l'arrêté inter préfectoral approuvant le SAGE, de l'ensemble des études susceptibles d'éclairer la CLE sur la pertinence des solutions relatives à la mobilisation de nouvelles ressources. Elle pourra alors	Ae	Etude sur les retenues collinaires	A4-4a.1	7-05 : Bâtir des programmes d'actions: pour l'atteinte des objectifs de bon état quantitatif en privilégiant la gestion de la demande	-	0	X	X	X	X	X			
											Etude bilan sur la ressource - réactualisation du PGCR		A4-4a.2	-	0	X	X	X	X	X		
											Ae /At		Projet de réutilisation des eaux usées pour l'irrigation (agricole et non agricole)	A4-4b.1	-	0	X		X	X	X	
											Ae /At		Projet de stockage de la ressource dans des micro retenues	A4-4b.2	-	0	X	X	X	X	X	
							OG/At	Equipements de réutilisation de l'eau de pluie	A4-4b.3	-	0	X	X	X	X	X						

MISE EN ŒUVRE			SUIVI			Priorisation			Lien avec d'autres orientations		Lien avec d'autres outils		Programmation										MATRICE FINANCEMENT PAR TERRITOIRE					Points de contraintes	Remarques	
Coût approximatif	MO Presentti	Modalités de financement	Indicateur	Etat 0 indicateur	Objectif	Priorité	Faisabilité	Priorité opérationnelle	Référence	Commentaires	Outil	référence	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	GAL	GJM	GAN	GDQ	BGA			
120 000	EPTB Gardons	AE, Région, SMD	Supports produits	0	5 supports spécifiques produits et 2 articles de presse par an	1	2	2	-	-	contrat de rivière	B1-II-1.1 et 1.2	X	X	X	X								24 000	24 000	24 000	24 000	24 000		
50 000	Conseil général du Gard	AE, Région, SMD	Nb élèves sensibilisés	0	12 000 élèves par an	1	1	1	B1-1.2	Poursuivre la sensibilisation des scolaires et la formation des élus	contrat de rivière	B1-II-2	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	Lisibilité du portage à moyen terme	-	
60 000	Conseil général du Gard/CDE30 /EPTB Gardons	AE, Région, SMD	Nb de sessions par an (20 participants environ)	0	2 sessions par an	1	2	2	-	-	contrat de rivière	B1-II-3.1			X	X	X	X	X	X	X	X	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	Portage	-	
50 000	EPTB Gardons / Collectivités	AE, Région, CG30, SMD	Nb de sessions par an (20 participants environ)	0	2 sessions par an	2	2	3	-	-	contrat de rivière	B1-II-1.4	X	X	X	X	X	X					10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	Portage, mobilisation	Sensibilisation en place en 2012	
500 000	EPTB Gardons	AE, Région, SMD	Nb de collectivités accompagnées	Etat des collectivités hors démarche à l'approbation du SAGE	20 collectivités engagées	1	1	1	C5-2	Réduction des pesticides en zone non agricole	contrat de rivière	B1-II-4	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	Pérennisation et optimisation des financements	Accompagnement en place en 2012	
35 000	EPTB Gardons / Collectivités	AE, Région, SMD	Nb de conférences débats	0	1 conférence/débat par an	2	2	3	-	-	contrat de rivière	B1-II-1.3	X	X	X	X	X	X					7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	Capacité de portage	En place depuis 2011 en lien avec le volet qualité (accompagnement des collectivités)	
35 000	Collectivités / EPTB Gardons	AE, Région, SMD	Festival organisé	0	2 festivals	3	3	3	-	-	contrat de rivière	B1-II-1.6				X			X				7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	Capacité de portage, financement	-	
500 000	Collectivités	AE, CG30	Consommation moyenne par habitant moyennée sur le bassin ou sectorisée - Etudes et travaux bâtiments publics	Consommations SAGE EPTB Gardons - collectivités	moins 10% sur les collectivités et moins 5% sur les particuliers (à contextualiser) en 2025 3 projets études et travaux (10 communes)	1	2	2	-	-	contrat de rivière (étude)	B1-IV-1.4		X	X	X	X	X	X	X	X	X	100 000	50 000	50 000	100 000	200 000	Difficulté à mobiliser le public	Bénéficie des actions de sensibilisation. Suivi EPTB Gardons en s'appuyant sur l'observatoire de la ressource	
	Conseil du Gard (animation), professionnels du tourisme	-	Nb de professionnels	0	20 professionnels engagés dans la démarche	2	2	3	-	-	-	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X							Animation	-	
110 000	chbres consulaires, EPTB Gardons	AE, Région	Sessions organisées	0	4 sessions par an	1	3	3	-	-	contrat de rivière	B1-II-3.2			X	X	X	X					22 000	22 000	22 000	22 000	22 000	Capacité de portage	-	
	EPTB Gardons et AB Cèze	-	Convention de partenariat	0	mise en place d'une convention partenariat	2	2	3	-	-	-	-			X													Capacité de portage	-	
40 000	Chbres de commerce et d'industrie	AE, Région	Guide	0	Ensemble des industriels ont reçu le guide	2	2	3	-	-	-	-			X	X							10 000		10 000	10 000	10 000	Capacité de portage, animation	Adapter le guide aux grands types d'activité - Appui de la CLE et de l'EPTB Gardons. Mettre en place une animation spécifique?	
25 000	EPTB Gardons, autres	AE, Région	Guide	0	Ensemble des collectivités ont reçu le guide	2	2	3	-	-	-	-			X	X	X						5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	Capacité de portage, financement	-	
20 000	Conseils généraux, EPTB Gardons	AE	Supports de communication	0	Supports en place	2	2	3	-	-	contrat de rivière	B1-IV-1.3			X	X							4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	Capacité de portage, animation	Animation nécessaire par les services spécialisés des départements	
179 400	EPTB Gardons	AE, Région, SMD	Etude	0	Etude réalisée	1	2	2	A1, A2 et A3	Permet d'affiner les prévisions dans l'ensemble des actions sur la ressource en eau	-	-			X	X	X					35 880	35 880	35 880	35 880	35 880	Capacité de portage, financement, incertitudes	-		
239 200	CG30	AE, Région, SMD	Etude	0	Etude réalisée	1	2	2	-	-	contrat de rivière	B1-IV-7			X	X	X						239 200					Capacité de portage dans le contexte de la sécurisation du barrage de Ste Cécile, lien avec le désengrèvement	-	
179 400	EPTB Gardons	AE, Région, SMD	Etude	0	Etude réalisée	1	1	1	-	-	contrat de rivière	B1-IV-4.1		X	X	X							35 880	35 880	35 880	35 880	35 880	-	-	
95 680	EPTB Gardons	AE	Etude	0	Etude réalisée	1	1	1	-	-	contrat de rivière	B1-III-1.4								X			19 136	19 136	19 136	19 136	19 136	-	-	
A déterminer en fonction des projets	Collectivités compétentes assainissement, partenaires agricoles, collectivités	A déterminer en fonction des projets : AE, CG30	Projet	0	2 projets réalisés	2	3	3	-	-	contrat de rivière	B1-I-3		X	X	X				X	X	X						Maîtrise d'ouvrage, montage, réglementation	Un projet potentiel dans le cadre de la station d'épuration de Remoulins	
A déterminer en fonction des projets	Collectivités compétentes AEP	AE, CG	Projet	0	2 projets réalisés	2	2	3	-	-	contrat de rivière	B1-IV-4.2	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						Eventuellement un projet sur la Vallée longue	-	
A déterminer en fonction des projets	Collectivités, agriculteurs, particuliers	AE, CG,...	Projet	0	5 projets réalisés	3	3	3	-	-	contrat de rivière	B1-IV-10.2	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						-	-	
<b>TOTAL</b>																							72 104 544	15 901 624	15 234 011	29 977 323	16 352 877			



Orientation B : Poursuivre l'amélioration de la gestion du risque inondation

SOUS OBJECTIFS		OBJECTIF DECLINE	DISPOSITIONS				DECLINAISON DES ACTIONS		SDAGE	PDM	REGL.	TERRITOIRE								
n°	Objectifs généraux Quels objectifs pour répondre à cet enjeu?	n° Quelles orientations d'action pour répondre à ces objectifs?	n°	Objectif opérationnel	n°	Ref	Intitule	Typologie	Intitule	Référence		MESURE SDAGE	MESURE PDM	GAL	GJM	GAN	GDQ	BGA	Cible explicite	
B1	Renforcer la conscience et la connaissance du risque	1	Sensibiliser au risque inondation	1.1	Pérenniser les repères de crues et compléter les équipements lors des crues à venir	-	-	Les repères de crue existants sont maintenus et entretenus et de nouveaux repères sont posés sur les secteurs non couverts et suite aux prochaines inondations. (article L. 563-3 du Code de l'environnement)	RR	Pose de nouveaux repères de crue	B1-1.1	8-09 Développer la conscience du risque des populations par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information	-	0	X	X	X	X	X	
				1.2	Poursuivre la sensibilisation des scolaires et la formation des élus	45	B1-1.2	Les dispositifs de sensibilisation et de formation des scolaires et des élus sont maintenus à long terme.	As	Poursuite de la sensibilisation des scolaires	B1-1.2a	8-09 Développer la conscience du risque des populations par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information	-	0	X	X	X	X	X	
				1.3	Sensibiliser la population	46	B1-1.3	Le SAGE encourage la poursuite et le développement des actions de communication et de sensibilisation visant à maintenir un niveau élevé de conscience du risque.	As	Poursuivre la diffusion de la "brochure risque inondation"	B1-1.3a	8-09 Développer la conscience du risque des populations par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information	-	0	X	X	X	X	X	
									A	Etude de définition et mise en œuvre d'une "campagne médiatique inondation"	B1-1.3b		X		X	X	X	X		
									As	Etude de définition et mise en œuvre de stands "risque inondation"	B1-1.3c		X		X	X	X	X		
									As	Etude de définition et mise en œuvre de parcours thématiques transversaux	B1-1.3d		X		X	X	X	X		
		As	Poursuivre l'animation de conférences débats par sous bassin versant	B1-1.3e	X	X	X	X	X											
		A	Porter à connaissance et DICRIM	B1-1.3f	X	X	X	X	X											
		2	Diffuser, développer et mettre à jour les connaissances en matière de risque inondation	2.1	Maintenir l'observatoire du risque	47	B1-2.1	Compte tenu du rôle essentiel que joue l'observatoire du risque pour la population et les acteurs publics, ce dernier est maintenu à long terme.	A	Etablissement des données relatives à l'observatoire départemental du risque (sondage, données)	B1-2.1	8-09 Développer la conscience du risque des populations par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information	-	0	X	X	X	X	X	
				2.2	Mettre à jour et compléter la connaissance générale en matière de risque inondation	48	B1-2.2	Le SAGE encourage la mise à jour et le développement d'une connaissance générale en matière de risque inondation.	Ae	Etablissement des zones inondables au sens de la Directive Inondation	B1-2.2a	8-11 Réaliser une évaluation des risques inondations pour le bassin, y compris en zone littorale, établir une cartographie des risques inondations, et élaborer des plans de gestion	-	0	X	X	X	X	X	
Ae	Etude du fonctionnement des crues du Gardon								B1-2.2b	-	0		X	X	X	X	X			
Ae	Etudes historiques sur le fonctionnement hydrologique et hydraulique des principaux cours d'eau du bassin	B1-2.2c	-	0	X	X	X	X	X											
B2	Accroître la capacité de gestion de crise	1	Compléter les dispositifs actuels de mise en vigilance et l'alerte	1	Développer un système de mise en vigilance pour les communes concernées par des inondations de cours d'eau non surveillés par les services de l'Etat	49	B2-1	OG	Accompagnement du déploiement de l'APIC	B2-1.1	8-10 Améliorer la gestion de crise en agissant le plus amont possible, et apprendre à mieux vivre la crise	-	0	X	X	X	X	X		
								OG	Retour d'expérience relatif à la mise au point d'outils innovants	B2-1.2		-	0	X	X	X	X	X		
		2	Développer et assurer le suivi des outils de gestion de crise communale	2.1	Former les gestionnaires de crise communaux à l'utilisation des données hydrométéorologiques	50	B2-2.1	Compte tenu de la rapidité de formation des crues du Gardon et de ses affluents et des nombreuses sources de données fiables disponibles, le SAGE préconise de renforcer la formation des gestionnaires locaux de crise au suivi hydrométéorologique.	A	Formation des gestionnaires locaux de crise	B2-2.1	8-10 Améliorer la gestion de crise en agissant le plus amont possible, et apprendre à mieux vivre la crise	-	0	X	X	X	X	X	conception de la formation la première année, mise en place de formations régulières par la suite
				2.2	Achever l'adoption des Plans communaux de Sauvegarde	RR	-	Réalisation des plans communaux de sauvegarde (PCS).	Ae	Réalisation des PCS	B2-2.2	8-10 Améliorer la gestion de crise en agissant le plus amont possible, et apprendre à mieux vivre la crise	-	-	X	X	X	X	X	
				2.3	Veiller à assurer une information communale à la population tous les deux ans et procéder à des exercices régulièrement	RR	-	Information communale et exercice suite au PCS	A	Information communale et exercice	B2-2.3	8-10 Améliorer la gestion de crise en agissant le plus amont possible, et apprendre à mieux vivre la crise	-	-	X	X	X	X	X	
2.4	Mettre à jour les PCS annuellement	RR	-	Mise à jour des PCS	Ae	Mise à jour des PCS	B2-2.4	8-10 Améliorer la gestion de crise en agissant le plus amont possible, et apprendre à mieux vivre la crise	-	-	X	X	X	X	X					
B3	Réduire la vulnérabilité et prendre en compte l'inondation dans l'urbanisation future	1	Elaborer et réviser les Plans de Prévention du Risque inondation	1	Eviter d'aggraver la vulnérabilité	51	B3-1	Ae	Réalisation des PPRI	B3-1	8-07 Eviter d'aggraver la vulnérabilité en orientant l'urbanisation en dehors des zones à risque	-	0		X	X		X		
								2	Intégrer le risque inondation dans les documents d'urbanisme	2.1	Collecter les données existantes en matière de risque inondation et produire celles manquantes pour les intégrer à l'élaboration ou la révision des PLU	52	B3-2.1	Ae	Etudes de zonage du risque inondation préalables à l'établissement des documents d'urbanisme	B3-2.1a	8-07 Eviter d'aggraver la vulnérabilité en orientant l'urbanisation en dehors des zones à risque	-	0	
		Aa	Suivi de la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme et outils d'aménagement du territoire	B3-2.1b	-	0	X							X	X	X		X		
		2.2	Créer des bandes de précaution inconstructibles et accessibles pour l'entretien le long des talwegs et des cours d'eau secondaires	53	B3-2.2	Afin de ne pas négliger les risques d'inondation (par débordement et ruissellement) et d'érosion de berges associés au réseau hydrographique secondaire, le SAGE recommande aux collectivités, ou aux établissements publics locaux compétents, d'instaurer une bande de précaution de 20 m minimum à partir du haut des berges, de part et d'autre des cours d'eau identifiés dont le bassin versant est supérieur à 1 km2. Cette bande est réduite à minima à 10 m dans le cas d'un bassin versant inférieur à 1 km2.	OG							-	-	0		X	X	
		2.3	Privilégier les opérations d'ensemble afin de définir des mesures communes de compensation du ruissellement	54	B3-2.3	Afin de ne pas aggraver le risque inondation par l'augmentation du ruissellement non compensée lié aux petites opérations d'aménagement, le SAGE suggère que les PLU et cartes communales favorisent les opérations d'ouverture de l'urbanisme de plus d'un hectare intégrant un projet collectif de compensation du surplus de ruissellement issu de l'imperméabilisation des sols.	OG	-	-	0		X	X	X	X	X				
2.4	Favoriser les clôtures transparentes hydrauliquement dans les zones inondables	55	B3-2.4	Afin de limiter le risque de surinondation lié à la rupture de clôtures non transparentes d'un point de vue hydraulique, le SAGE suggère que les PLU et cartes communales préconisent la mise en place de clôtures transparentes aux écoulements en zones inondables.	RG	-	-	0		X	X	X	X	X						

MISE EN ŒUVRE			SUIVI			Pertinence et faisabilité			Lien avec d'autres		Lien avec d'autres outils		Programmation										MATRICE FINANCEMENT PAR TERRITOIRE					Points de contraintes	Remarques	
Coût approximatif	MO Pressenti	Modalités de financement	Indicateur	Etat 0 indicateur	Objectif	Priorité	Faisabilité	Priorité opérationnelle	orientation	référence	Outil	Référence	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	GAL	GJM	GAN	GDQ	BGA			
17 940	EPTB Gardons, Alès Agglomération, Collectivités	Etat, Europe (FEDER), SMD	Repères de crue	0	Repères de crue posés (liés aux crues)	1	3	3	-	-	contrat de rivière / PAPI	A-I-1.3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 588	3 588	3 588	3 588	3 588	Crues, sites adéquats, disposer de suffisamment de sites pour engager l'action (effet de quantité)		
239 200	CG30	Etat, Europe (FEDER), SMD	Nb de classes sensibilisées par an	100 classes par an	100 classes par an	1	1	1	-	-	contrat de rivière / PAPI	A-I-2	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	47 840	47 840	47 840	47 840	47 840	Incertitude sur la maîtrise d'ouvrage (réforme territoriale), objectifs peuvent être revus à la baisse	-	
60 000	CG30/CDE	Etat, Europe (FEDER), SMD	Nb de formations organisées par an	5 par an	5 par an	1	1	1	-	-	contrat de rivière / PAPI	A-I-3	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000		-	
60 000	EPTB Gardons	Etat, Europe (FEDER), SMD	Brochure inondation	0	2 brochures distribuées	1	1	1	-	-	contrat de rivière / PAPI	A-I-1.1				X					X		12 000	12 000	12 000	12 000	12 000		-	
110 000	CG30		Campagne médiatique	0	Campagne réalisée	1	3	2	-	-	contrat de rivière / PAPI	A-I-2	X	X									22 000	22 000	22 000	22 000	22 000		-	
239 200	EPTB Gardons		Stand risque inondation	0	2 stands mis en place	2	3	3	-	-	contrat de rivière / PAPI	A-I-1.5		X	X								47 840	47 840	47 840	47 840	47 840	Capacité de portage, financement	-	
239 200	EPTB Gardons		Parcours thématiques	0	2 parcours réalisés	2	3	3	-	-	contrat de rivière / PAPI	A-I-1.6		X	X								47 840	47 840	47 840	47 840	47 840	Capacité de portage, financement	-	
7 000	EPTB Gardons		Conférence débat	0	3 conférences débats	3	3	3	-	-	contrat de rivière / PAPI	A-I-1.8		X			X			X			1 400	1 400	1 400	1 400	1 400	Capacité de portage	-	
-	Collectivités, Etat		-	Porter à connaissance et DICRIM	nb en 2014	Tous à jour	1	1	1	-	-	contrat de rivière / PAPI	A-III-2.1 (PaC) et A-II-3.3 (DICRIM) / A-IV-2.1 et A-III-1.1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X							-
200 000	CG30		Etat, Europe (FEDER), SMD	Observatoire du risque	en place	Observatoire toujours en place	1	1	1	-	-	contrat de rivière / PAPI	A-I-5	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	Maîtrise d'ouvrage à moyen terme (réforme territoriale)	-
100 000	Etat		0	Cartographie Zone inondable DCI	0	Cartographie réalisée	1	1	1	-	-	contrat de rivière / PAPI	A-I-4.0 / A-I-4.1	X										20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	Délai de la DI	-
29 900	EPTB Gardons	Etat, Europe (FEDER), SMD	Etude	0	Une étude réalisée	2	3	3	-	-	contrat de rivière / PAPI	A-I-4.1 / A-I-4.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 980	5 980	5 980	5 980	5 980	Besoin de connaissance (pas identifié à l'heure actuelle) et capacité de portage	-	
71 760	EPTB Gardons	Etat, Europe (FEDER), Région LR, SMD	Etude	0	3 études réalisées	1	3	3	-	-	contrat de rivière / PAPI	A-I-4.2 / A1-I-4.3		X		X		X					14 352	14 352	14 352	14 352	14 352	Capacité de portage	-	
0 (compris dans les postes PAPI)	EPTB Gardons	-	-	-	-	1	1	1	-	-	Contrat de rivière / PAPI	A-II-1.1a / A-II-1.1	X	X	X	X												Capacité de portage	Outil de gestion de crise confié à Météo France par les services de l'Etat	
0 (compris dans les postes PAPI)	EPTB Gardons	-	-	-	-	1	2	2	-	-	Contrat de rivière / PAPI	A-II-1.1b / A-II-1.2	X	X	X	X												Capacité de portage		
110 000	Etat, CDE, EPTB Gardons	Etat, Europe (FEDER), Région LR, SMD	Séance de formation (20 personnes)	0	5 par an (100 personnes)	1	3	3	-	-	-	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	22 000	22 000	22 000	22 000	22 000	Maîtrise d'ouvrage	Intégration dans la formation des élus (B1-1.2b)	
240 000	Communes	Etat, Europe (FEDER), SMD	Nb de PCS	Nb de PCS nécessaires à la date d'approbation	Totalité des PCS réalisés	1	1	1	-	-	Contrat de rivière / PAPI	A-II-3.1 / A-III-1.1	X	X	X	X							48 000	48 000	48 000	48 000	48 000		Animation CG30	
couplé à l'action suivante	Communes	-	Nb de PCS mis à jour	Nb de PCS à la date d'approbation du SAGE	80% des PCS mis à jour	1	2	2	-	-	Contrat de rivière / PAPI	A-II-3.2 / A-III-1.2	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						Motivation des maîtres d'ouvrage	Animation CG30	
180 000	communes	SMD	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	36 000	36 000	36 000	36 000	36 000			
720 000	Etat	0	PPR réalisés ou révisés	0	PPR Uzège et Gardon St Jean réalisés PPR Bas Gardon et Anduze révisés	1	2	2	-	-	Contrat de rivière / PAPI	A-III-1 / A-IV-1	X	X	X	X							0	180 000	180 000	0	360 000	Capacité de portage	PPR Bas Gardon lancés	
300 000	Communes ou établissements publics locaux compétents en matière d'urbanisme	Etat, Europe (FEDER)	Etudes réalisées	0	10 études réalisées	1	2	2	-	-	contrat de rivière / PAPI	A-III-3 / A-IV-3	X	X	X	X							0	50 000	100 000	0	150 000	Motivation des maîtres d'ouvrage	Animation CG30	
162500 € Animation CG30 (0,25 ETP CM)	Département 30	Etat, Europe (FEDER)	Animation	en place	Maintien de l'animation en place	1	1	1	-	-	contrat de rivière / PAPI	A-III-2.2 / A-IV-2.2	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						Maintien	Animation CG30, peu d'intérêt sur la Lozère (pas d'enjeu)	
-	collectivités en charge urbanisme, SCOT	-	Nb de communes ayant suivi l'OG	0	pas d'objectif	-	-	-	-	-	-	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	0	0	0	0	0			
-	collectivités en charge urbanisme, SCOT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	0	0	0	0	0	Motivation des maîtres d'ouvrage et animation		
-	collectivités en charge urbanisme, SCOT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	0	0	0	0	0			







SOUS OBJECTIFS		OBJECTIF DECLINE		DISPOSITIONS				DECLINAISON DES ACTIONS		SDAGE	PDM	REGL.	TERRITOIRE																
n°	Objectifs généraux Quels objectifs pour répondre à cet enjeu?	n°	Quelles orientations d'action pour répondre à ces objectifs?	n°	Objectif opérationnel	n°	Ref	Intitule	Typologie	Intitule	Référence		MESURE SDAGE	MESURE PDM	GAL	GJM	GAN	GDO	BGA	Cible explicite									
B5	Protéger les enjeux forts par une gestion adaptée	1	Assurer la réalisation de protections collectives	1.1	Mener à bien des travaux de protection lorsqu'ils sont pertinents du point de vue socio-économique	70	B5-1.1	Le SAGE recommande que les travaux de protection collective des zones à forts enjeux soient réalisés lorsqu'ils sont pertinents du point de vue technique et socio-économique.	Ae	Etudes hydrauliques de protections localisées ou de modes d'aménagement des collectivités sur les communes à risques adhérentes au SMAGE	B5-1.1a	-	-	0	X	X	X	X	X										
									Ae	Etude de mise en transparence hydraulique du remblai ferroviaire à Remoulins	B5-1.1b	-	-	0						X									
									At	Travaux de mise en transparence hydraulique du remblai ferroviaire à Remoulins	B5-1.1c	-	-	0											X				
									At	Rehaussement du déversoir CNR de protection du village de Comps	B5-1.1d	-	-	0												X			
									At	Travaux d'aménagement du Gardon dans la traversée de Monfrin	B5-1.1e	-	-	0													X		
									At	Travaux sur le Gravelongue aux Salles du Gardon	B5-1.1f	-	-	0		X													
									At	Travaux de protection de Cardet	B5-1.1g	-	-	0											X				
									At	Travaux de prolongement de la digue d'Anduze	B5-1.1h	-	-	0											X				
									At	Travaux d'endiguement du Vieux Remoulins	B5-1.1i	-	-	0														X	
									At	Travaux d'endiguement à Théziers	B5-1.1j	-	-	0														X	
									At	Travaux de protection de Domazan	B5-1.1k	-	-	0														X	
									At	Travaux de protection de berge et de stabilisation du lit	B5-1.1l	-	-	0		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Non identifié à ce jour	
									At	Travaux de protection de berges sur le Galeizon	B5-1.1m	-	-	0		X													
									At	Travaux de confortement des parapets en traversée du centre ville d'Alès	B5-1.1n	-	-	0		X													
				1.2	Limiter les protections de berges aux secteurs bâtis, aux équipements publics et aux infrastructures en favorisant les techniques de génie végétal	71	B5-1.2	Le SAGE recommande, dans le cadre de la protection de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau, que les protections de berges se limitent aux secteurs à forts enjeux (secteurs bâtis, équipements publics, infrastructures...) en favorisant les techniques de génie végétal. Sur le secteur cévenol, le SAGE recommande que les parcelles agricoles puissent faire l'objet de protection de berge en génie végétal ou en technique traditionnelle (pierres sèches) lorsque des ouvrages sont déjà présents.	OG	-	-	6A-01 Préserver et/ou restaurer les espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques	3C44 Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau ou de l'espace littoral	0	X	X	X	X	X										
		2	Assurer l'exploitation de protections collectives	2.1	Assurer la gestion des digues existantes et futures en regard des enjeux de sécurité publique	RR	-	Les propriétaires et les gestionnaires des digues assurent une gestion particulièrement rigoureuse de leurs ouvrages dans l'esprit de la réglementation en vigueur.	RR	Appui technique SMAGE des Gardons	-	-	-	-	0	X	X	X		X									
				2.2	Mettre en transparence les digues et les merlons ne présentant pas les caractéristiques suffisantes en matière de résistance à la surverse et faisant courir un risque aux personnes et aux bâtis	72	B5-2.2	En l'absence de travaux de sécurisation et pour les ouvrages représentant une menace en cas de défaillance pour les personnes et les bâtis, le SAGE recommande leur mise en transparence hydraulique, après une analyse détaillée de ses conséquences.	OG/A	Mise en transparence hydraulique de merlons à enjeux	B5-2.2	-	-	-	0	X		X	X	X									



Orientation C : Améliorer la qualité des eaux

SOUS OBJECTIFS		OBJECTIF DECLINE		DISPOSITIONS				DECLINAISON DES ACTIONS		SDAGE	PDM	REGL.	TERRITOIRE					Cible								
n°	Objectifs généraux Quels objectifs pour répondre à cet enjeu?	n°	Quelles orientations d'action pour répondre à ces objectifs?	n°	Objectif opérationnel	n°	Ref	Intitule Quelles actions/recommandations peuvent être déclinées?	Typologie	Intitule	Référence		MESURE SDAGE	MESURE PDM	GAL	GJM	GAN	GDO	BGA	explicite						
C1	Pour agir plus efficacement, identifier les milieux à enjeux pour la qualité des eaux, en améliorer le suivi et sensibiliser la population	1	Identifier les milieux à enjeux pour la qualité des eaux	1.1a	Identifier les milieux fragiles (réservoirs biologiques, sites faisant l'objet d'une protection...)	RR	-	Le principe de non dégradation s'applique à tous les milieux aquatiques et notamment aux réservoirs biologiques et les cours d'eau en très bon état	RR	-	-	-	-	-	X	X	X	X	X	-						
						73	C1-1.1	Pour le SAGE, les secteurs couverts par une protection juridique particulière au titre du code de l'environnement (sites Natura 2000 pertinents dans le domaine de l'eau, Parc National des Cévennes, zone de frayères, réservoirs biologiques, zones humides) sont prioritaires pour les actions d'amélioration de la qualité des eaux en relation avec les milieux patrimoniaux qu'ils abritent.	OG	-	-	5A-06 Engager des programmes d'actions coordonnées dans les milieux particulièrement sensibles aux pollutions	-	-	X	X	X	X	X	-						
				1.2a	Identifier les milieux faisant l'objet d'usage stratégiques (aires d'alimentation de captage, baignade)	74	C1-1.2a	Le SAGE encourage l'identification des aires d'alimentation de captage et de leur zone de protection afin de préserver la qualité de la ressource pour l'alimentation en eau.	OG	-	Poursuite du suivi par le CDE (Comité Départemental de l'Eau) du Gard pour les captages prioritaires - Pas d'enjeu en Lozère	-	-	5E-02 Engager des actions de restauration et de protection dans les aires d'alimentation des captages d'eau potable actuelle et future	-	-	X	X	X	X	X	-				
						75	C1-1.2b	Le SAGE fixe comme objectif l'atteinte de la qualité baignade pour les eaux suivantes : (...)	OG	-	-	-	-	-	-	X	X	X	-	X	-					
				1.2b		RR	-	Les profils de baignade sont réalisés pour mieux identifier les sources de pollution potentielles.	RR/Ae	-	Réalisation des profils de baignade	1.2	-	-	-	-	X	X	X	-	X	-				
						76	C1-1.2c	Le cas échéant, les connaissances sont améliorées (ciblage et identification de rejets) sur les secteurs à enjeux baignade, prioritairement sur les Cévennes et les gorges du Gardons.	Ae	-	Etude de la qualité de baignade sur les secteurs à enjeux	1.2c	-	-	-	-	0	X	X	X	-	X	-			
				1.2c		1.3	Identifier les masses d'eau dégradées	77	C1-1.3a	Le SAGE précise les zones dégradées et priorise les actions d'amélioration thématique de la qualité des eaux sur les masses d'eau fortement dégradées.	Aa	-	-	-	5B-03 Engager des programmes d'actions coordonnées dans les zones prioritaires du SDAGE	-	-	0	X	-	-	X	X	-		
								78	C1-1.3b	Le SAGE préconise de mieux cerner les phénomènes d'eutrophisation à travers les réseaux de suivi existants. Les secteurs prioritaires pour la mise en place d'actions et d'éventuels compléments de connaissance sont les secteurs les plus affectés par le phénomène et les secteurs concernés soit par des enjeux touristiques (Cévennes, Gardon d'Anduze, Gardon au niveau des gorges...) soit par une forte dégradation de la qualité de l'eau par les nutriments (Avenne).	Aa	-	Priorisation sur la base de l'analyse des données existantes (réseaux de suivi, études)	-	-	5B-03 Engager des programmes d'actions coordonnées dans les zones prioritaires du SDAGE	-	-	0	X	X	X	-	X	-	
								79	C1-1.3c	Les zones prioritaires du SDAGE pour les pollutions par les nitrates, les zones sensibles au titre de la directive ERU et les zones vulnérables au titre de la directive Nitrates sont prioritaires pour les actions de réduction des apports de nitrates (cf. C3). Le SAGE recommande d'apporter des précisions sur le karst Urgonien - bassin de Saint Chaptes.	Aa	-	-	-	-	5A-06 Engager des programmes d'actions coordonnées dans les milieux particulièrement sensibles aux pollutions 5B-03 Engager des programmes d'actions coordonnées dans les zones prioritaires du SDAGE	-	-	0	-	-	-	-	X	X	-
								80	C1-1.3d	Le SAGE préconise d'affiner les secteurs prioritaires par le biais d'études sur l'origine des toxiques.	Aa	-	-	-	-	5C-01 Compléter et améliorer la connaissance des pollutions et de leurs origines, ainsi que leur suivi	-	-	0	X	X	X	X	X	-	-
				81	C1-1.3e	Le SAGE préconise d'affiner les secteurs prioritaires pour la lutte contre les pesticides, en commençant prioritairement par les secteurs de plaine.	Aa	-	-	-	-	5D-01 Intégrer la lutte contre la pollution par les pesticides dans les démarches de gestion concertée par bassin versant	-	-	0	X	-	X	X	X	-	-				
				2	Pérenniser le suivi des masses d'eau et renforcer la connaissance de la qualité des eaux	2a	Maintien et élargissement des réseaux de suivis	82	C1-2a	Les réseaux de suivi en place sont maintenus et le SAGE recommande d'améliorer la connaissance générale de la qualité des eaux superficielles et souterraines sur les secteurs prioritaires suivant : (...)	Ae	Maintien des réseaux de suivis départementaux	2a-1	-	-	-	-	0	X	X	X	X	X	-		
								Aa	-	Suivi des données qualité des eaux souterraines	2a-2	-	-	-	0	X	X	X	X	X	-	-				
		Ae	-					Etude des secteurs prioritaires	2a-3	-	-	-	0	X	X	X	X	X	-	-						
		2b	Réaliser des synthèses des données existantes pour mieux suivre l'évolution du bassin			Ae	-	Construction d'un outil d'analyse des données des réseaux existants	2b-1	-	-	-	0	X	X	X	X	X	-	-						
						Aa	-	Réaliser des synthèses de la qualité (interne)	2b-2	-	-	-	0	X	X	X	X	X	-	-						
						Ae	-	Etude bilan	2b-3	-	-	-	0	X	X	X	X	X	-	-						
		2c	Capitaliser et bancariser l'information. Suivre les indicateurs nécessaires au suivi de l'état de la ressource et à la mise en œuvre et l'évaluation des actions de gestion			84	C1-2c	Le SAGE préconise la pérennisation de l'observatoire de la qualité de l'eau des têtes de bassin versant.	Ae	Observatoire des têtes de bassin versant	2c	-	-	-	-	0	X	X	-	-	-					
		2d	Un observatoire de la qualité des eaux est mis en place, partie intégrante de l'observatoire de la ressource (disposition A2-4).			85	C1-2d	-	Ae	Observatoire de la ressource	-	-	-	-	0	X	X	X	X	X	-					
		2e	Acquérir de la connaissance permettant d'adapter les rejets aux capacités des milieux récepteurs			86	C1-2e	Le SAGE encourage la réalisation de démarches de détermination de flux de pollution admissibles en fonction de la capacité des milieux récepteurs à la recevoir.	Ae	Etude de détermination de flux de pollution admissibles	2e	-	-	5A-05 Adapter les conditions de rejet pour préserver les milieux récepteurs particulièrement sensibles aux pollutions	-	-	0	X	X	X	X	X	-			
		3	Favoriser l'appropriation des enjeux de qualité auprès des acteurs du territoire et du grand public	3a	Sensibiliser sur la qualité de l'eau	87	C1-3a	Le SAGE recommande de favoriser la diffusion de la connaissance sur la qualité des eaux auprès des acteurs locaux et du grand public, prioritairement sur les thématiques évoquées ci-dessus.	Ae	Intégré au volet communication/sensibilisation de l'orientation A (A3-3.1)	-	-	-	-	-	0	X	X	X	X	X	-				
						88	C1-3b	Le SAGE recommande d'assurer une bonne concertation entre les acteurs et le grand public sur des thématiques ou des sites à enjeux qualité et milieux, notamment dans le cadre de programme d'actions.	Aa	Intégré dans l'animation de projet et de territoire	-	-	-	-	0	X	X	X	X	X	-					
						89	C1-3c	Le SAGE encourage par ailleurs la communication sur la qualité des eaux dans le cadre de la stratégie de communication sur la ressource associée à l'observatoire (A1-4) et mise en place dans le cadre des objectifs d'économie d'eau (A2-1).	Ae	Intégré au volet communication/sensibilisation de l'orientation A (A3-3.1)	-	-	-	-	0	X	X	X	X	X	-					



SOUS OBJECTIFS		OBJECTIF DECLINE		DISPOSITIONS				DECLINAISON DES ACTIONS		SDAGE	PDM	REGL.	TERRITOIRE					Cible				
n°	Objectifs généraux <i>Quels objectifs pour répondre à cet enjeu?</i>	n°	Quelles orientations d'action pour répondre à ces objectifs?	n°	Objectif opérationnel	n°	Ref	Intitule <i>Quelles actions/recommandations peuvent être déclinées?</i>	Typologie	Intitule	Référence		MESURE SDAGE	MESURE PDM	GAL	GJM	GAN	GDO	BGA	explicite		
C2	Protéger et restaurer la ressource pour l'alimentation en eau potable	1	Identifier des zones stratégiques à préserver pour l'alimentation en eau potable afin d'adapter l'occupation des sols à leur vulnérabilité	1	Identifier les zones stratégiques pour l'eau potable	90	C2-1	Les études des ressources majeures identifiées par le SDAGE sont réalisées.	Ae	Etude des calcaires Urgoniens des garrigues du Gard (ME 128)	1.1a	5E-01 Identifier et caractériser les ressources majeures à préserver pour l'alimentation en eau potable actuelle ou future	-	0				X				
										Etude des Calcaires urgoniens des garrigues du Gard et du Bas Vivarais dans les bassins versants de la Cèze et de l'Ardèche (ME 129)	1.1b			0						X		
										Etude des molasses miocènes du bassin d'Uzès	1.1c			0							X	
										Etude des alluvions du moyen Gardon et des Gardons d'Alès et d'Anduze	1.1d			0	X	X	X					
										Etude des alluvions du Rhône du confluent de la Durance jusqu'à Arles et Fourques et alluvions du bas Gardon	1.1e			0							X	
		2	Mieux protéger les captages en finalisant les démarches de protection réglementaire	2	Préserver la ressource AEP	91	C2-2	-	RR	-	Ae	Réalisation des DUP	-	5E-A Achever la mise en place des périmètres de protection réglementaire des captages et adapter leur contenu	-	-	X	X	X	X	X	
											At	Travaux de mise en conformité	-		-	X	X	X	X	X		
		3	Restaurer la qualité des eaux brutes des captages présentant des problèmes de qualité	3.1	Privilégier la restauration de la qualité des eaux brutes des captages à l'utilisation de nouvelles ressources en substitution	92	C2-3.1a	-	OG	-	OG	Groupe de travail CDE du Gard (peu enjeu pollution en Lozère)	-	5E-02 Engager des actions de restauration et de protection dans les aires d'alimentation des captages d'eau potable affectées par des pollutions diffuses	-	0	X	X	X	X	X	Tous le territoire est concerné même si les captage se concentrent actuellement plutôt sur le secteur piémont et bas Gardon
												93	C2-3.1b			OG	-	0	X	X	X	X
				3.2	Restaurer et préserver la qualité des eaux brutes des captages prioritaires	94	C2-3.2a	Aa/Ae	Reconquête de la qualité de l'eau sur les bassins d'alimentation des captages d'eau potable (captages prioritaires)	3.2	5E-02 Engager des actions de restauration et de protection dans les aires d'alimentation des captages d'eau potable affectées par des pollutions diffuses	-	0			X		X				
						95	C2-3.2b	OG	Documents d'urbanisme	-	5E-02 Engager des actions de restauration et de protection dans les aires d'alimentation des captages d'eau potable affectées par des pollutions diffuses	-	1			X						
				4	Sécuriser l'approvisionnement en eau potable	4.1	Mettre en place des traitements poussés sur les eaux brutes quand celles-ci présentent des teneurs naturellement trop élevées en certains éléments.	96	C2-4.1	-	At	-	At	Travaux d'équipements et d'aménagement des captages AEP avec problèmes de qualité liés à la teneur naturelle de certains éléments	4.1	-	-	0	X	X		
		97	C2-4.2a											At	Interconnexion de réseaux AEP			4.2	-	-	0	X
											OG	-	-	-	-	-	X	X				





SOUS OBJECTIFS		OBJECTIF DECLINE		DISPOSITIONS				DECLINAISON DES ACTIONS		SDAGE	PDM	REGL.	TERRITOIRE					Cible		
n°	Objectifs généraux <i>Quels objectifs pour répondre à cet enjeu?</i>	n°	Quelles orientations d'action pour répondre à ces objectifs?	n°	Objectif opérationnel	n°	Ref	Intitulé <i>Quelles actions/recommandations peuvent être déclinées?</i>	Typologie	Intitulé	Référence		MESURE SDAGE	MESURE PDM	GAL	GJM	GAN	GDO	BGA	explicite
C3	Lutter contre l'eutrophisation, les pollutions organiques et bactériologiques pour atteindre le bon état et garantir les usages récréatifs	1	Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions domestiques (assainissement collectif et non collectif) en accentuant les efforts sur les zones à enjeux	1.1	Mieux gérer l'assainissement par la réalisation des schémas directeurs d'assainissement (SDA), zonages y compris volet pluvial	99	C3-1.1a	Le SAGE préconise que les collectivités ou établissements publics compétents en matière d'assainissement mettent en place et révisent régulièrement (environ tous les 7 à 8 ans) leur schéma directeur d'assainissement et le zonage d'assainissement en intégrant des mesures spécifiques sur les zones à enjeux définis dans le cadre de la disposition C3-1 : réservoirs biologiques, masses d'eau en très bon état, aires d'alimentation des captages, zones de baignade, milieux dégradés ou connaissant des pollutions (développement de l'eutrophisation, phosphore, nitrates, pesticides, toxiques).	Ae	Schémas directeurs d'assainissement et zonages	1.1a	5A-01 Mettre en place et réviser périodiquement des schémas directeurs d'assainissement permettant de planifier les équipements nécessaires et de réduire la pollution par les eaux pluviales	5E21 Réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées	0	X	X	X	X	X	
						100	C3-1.1b	Le SAGE recommande aux collectivités et établissements publics compétents en matière d'assainissement de mettre en place des moyens de surveillance permanente des équipements en assainissement pour s'assurer d'une bonne réactivité dans la gestion.	OG/Aa/At	Moyens de surveillance	1.1b	5A-02 Améliorer l'efficacité de la collecte et la surveillance des réseaux 5A-04 Améliorer le fonctionnement des ouvrages par la mise en place de services techniques à la bonne échelle territoriale et favoriser leur renouvellement des ouvrages par leur budgétisation	5E21 Réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées	0	X	X	X	X	X	
						101	C3-1.1c	Le SAGE préconise la réalisation de Schéma directeur d'assainissement (SDA), ou leur révision dans l'esprit de la disposition C3-1.1a, en anticipant ou conjointement à l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme.	OG	Documents d'urbanisme	-	-	-	0	X	X	X	X	X	
						102	C3-1.1d	Le SAGE préconise d'optimiser l'intégration des Schémas directeurs en assainissement (SDA) dans les documents d'urbanisme.	OG	Documents d'urbanisme	-	-	-	0	X	X	X	X	X	
				1.2	Optimiser les ouvrages et réseaux en lien avec la capacité des milieux de gérer la pollution	103	C3-1.2a	Les ouvrages de collecte et de traitement non conformes sont réhabilités (mis aux normes) pour limiter les pollutions générées.	At	Travaux stations d'épuration	1.2a	-	5E21 Réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées	0	X	X	X	X	X	
									At	Travaux réseaux	1.2b	5A-02 Améliorer l'efficacité de la collecte et la surveillance des réseaux	5E21 Réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées	0	X	X	X	X	X	
						104	C3-1.2b	Le SAGE préconise par ailleurs d'adapter les rejets aux caractéristiques des milieux naturels, notamment les plus fragiles.	OG	-	-	5A-05 Adapter les conditions de rejet pour préserver les milieux récepteurs particulièrement sensibles aux pollutions	-	0	X	X	X	X	X	
				1.3	Equiper les systèmes d'assainissement collectif d'un dispositif d'abattement du phosphore et/ou des nitrates sur les milieux identifiés sensibles à l'eutrophisation	105	C3-1.3a	Le SAGE recommande un effort global sur la réduction des flux de phosphore et de nitrates à l'échelle du bassin versant.	OG	-	-	5B-01 Réduire fortement les apports en phosphore	-	0	X	X	X	X	X	
						106	C3-1.3b	Le SAGE préconise que, sur l'ensemble du bassin versant, les travaux importants sur les stations d'épuration (renouvellement, restauration, agrandissement...) soient l'occasion d'étudier l'opportunité de mettre en place un traitement de l'azote et du phosphore.	Ae	Etude des stations d'épuration	1.3b	5B-03 Engager des programmes d'actions coordonnées dans les zones prioritaires du SDAGE	-	0	X	X	X	X	X	
						107	C3-1.3c	Le SAGE fixe comme objectif la réduction des flux de phosphore dans les zones à enjeux à risque d'eutrophisation. Les autorisations et déclaration délivrées en application de l'article R 214-1 du CE pour les stations d'épuration de plus de 2 000 EH (capacité nominale) dont le rejet s'effectue dans les zones à enjeux affectées par le phénomène d'eutrophisation, c'est-à-dire sur les Gardons cévenols (Anduze et Galeizon inclus), hors gardon d'Alès, le Gardon dans les gorges du Gardon (Remoulins inclus) et l'Avène (cf. cartographie annexée au PAGD) doivent être compatibles ou rendues compatibles avec cet objectif dans un délai de 5 ans.	At	Equipements des stations d'épuration de plus de 2000 EH (Saint Jean du Gard, Mialet, Anduze, Lasalle, Rousson, Saint Privat des Vieux, Poulx, Remoulins)	1.3c	5B-03 Engager des programmes d'actions coordonnées dans les zones prioritaires du SDAGE	-	1	X	X		X		
						108	C3-1.3d	Le SAGE préconise a minima l'étude, voire, s'il y a lieu, la mise en place de dispositif de traitement du phosphore pour les stations d'épuration de plus de 2000 EH (capacité nominale) hors zones à enjeux affectées par le phénomène d'eutrophisation et pour les stations d'épuration dont la capacité nominale est comprise entre 500 EH et 2000 EH en zones à enjeux affectées par le phénomène d'eutrophisation.	Ae	Etude des step (16) St Etienne VF, Les Plantiers, St André de V., St Privat de V., Cendras, St Christols les A, Collet de D, Gajan, La Calmette, St Chaptes, St Genès de M, Collas, Corps, Meynes, St Anastasie, Vers pont du G.	1.3d1	5B-03 Engager des programmes d'actions coordonnées dans les zones prioritaires du SDAGE	-	0	X	X		X	X	
				At	Equipements des step (50% de la capacité nominale)				1.3d2	5B-03 Engager des programmes d'actions coordonnées dans les zones prioritaires du SDAGE	-	0	X	X	X	X	X			



MISE EN ŒUVRE			SUIVI			Priorisation			Lien avec d'autres orientations		Lien avec d'autres outils		Programmation										MATRICE FINANCEMENT PAR TERRITOIRE					Points de contraintes	Remarques
Coût approximatif	MO Pressenti	Modalités de financement	Indicateur	Etat 0 indicateur	Objectif	Priorité	Faisabilité	Priorité opérationnelle	Référence	Commentaires	Outil	référence	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	GAL	GJM	GAN	GDQ	BGA		
1 000 000,00 €	Collectivités ou établissements publics compétents en matière d'assainissement	AE, D30, D48	Nb de SDA et ancienneté	Bilan 2014	SDA sur l'ensemble du territoire et pas de SDA de plus de 8 ans	1	1	1	-	-	Contrat de rivière	B2-III-1.1 à 1.3	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	400 000	200 000	100 000	200 000	100 000	Qualité des schémas	-
A évaluer	Collectivités ou établissements publics compétents en matière d'assainissement	AE, CG	Nb de collectivités avec moyens de surveillance adaptés	0	20	1	3	1	C3-1.2, C1-1.1b, C1-1.2a, C1-1.3	Travaux assainissement, milieux à enjeux	-	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						Portage, financement	-
-	Collectivités ou établissements publics compétents en matière d'assainissement	-	SDA liés aux documents d'urbanisme	0	Tous les SDAEP réalisés avant document d'urbanisme	1	1	1	C3-1.1	SDA	-	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X							
-	Collectivités en charge de l'urbanisme	-	A évaluer	0	-	1	2	2	C3-1.1	SDA	-	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						Contrôle	
20 000 000,00 €	Collectivités ou établissements publics compétents en matière d'assainissement	AE, D30, D48	Step rénovées	0	40 step renouvées	1	2	1	C3-1.1, C1-1.1b, C1-1.2a, C1-1.3	SDA, milieux à enjeux	Contrat de rivière	B2-III-3.1 à 3.3	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	5 000 000	3 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	Portage, coût	
13 000 000,00 €	Collectivités ou établissements publics compétents en matière d'assainissement	AE, D30, D48	Nb de communes avec travaux réseaux	0	30 communes avec travaux réseaux (hors raccordement)	1	2	1	C3-1.1, C1-1.1b, C1-1.2a, C1-1.3	SDA, milieux à enjeux	Contrat de rivière	B2-III-2.1 à 2.3	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	5 000 000	1 500 000	1 500 000	2 500 000	2 500 000	Portage, coût	
-	Collectivités ou établissements publics compétents en matière d'assainissement, Etat	-	Nb de communes avec niveau de rejet adapté	0	10 communes	2	3	3	C1-2.2e, C1-1.1b, C1-1.2a, C1-1.3	Flux admissibles, milieux à enjeux	-	-							X	X	X	X						Complexité	
-	Collectivités ou établissements publics compétents en matière d'assainissement	-	Flux de phosphore et de nitrates à l'échelle du bv	2014	Diminution des flux	1	2	2	-	-	-	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						Motivation des maîtres d'ouvrage dans un contexte réglementaire et économique peu favorable	-
A déterminer en fonction des projets	Collectivités ou établissements publics compétents en matière d'assainissement	AE, D	Nb de step	0	Toutes les step concernées étudiées	1	2	2	-	-	Contrat de rivière	B2-III-4	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X							
1 875 000,00 €	Collectivités ou établissements publics compétents en matière d'assainissement	Anduze compté mais projet potentiel > 10 000 EH (donc équipement réglementaire) AE, D30, D48	Equipements des steps visées	0	Toutes les steps visées équipées	1	2	2	C1-1.3		Contrat de rivière	B2-III-4			X	X	X	X	X	X	X	X	325 000	1 000 000		550 000	Coût	Evaluation des coûts très sommaire (50€/EH)	
80 000	Collectivités ou établissements publics compétents en matière d'assainissement	AE, D30	16 stations d'épuration ciblées	0	16 études	1	1	1	C1-1.3		Contrat de rivière	B2-III-4			X	X	X	X	X	X	X	X	15 000	20 000		20 000	25 000	Motivation des maîtres d'ouvrage	Evaluation des coûts très sommaire (50€/EH)
908 750,00 €	Collectivités ou établissements publics compétents en matière d'assainissement	50% des travaux réalisés (sur la capacité nominale) AE, D30, D48	36350 EH ciblés	0	18175 EH équipés	1	2	2	C1-1.3		Contrat de rivière	B2-III-4					X	X	X	X	X	X	316 250	75 000		275 000	242 500		Step de Saint Quentin la Poterie, Montfrin et Lédignan équipés ou en cours d'équipement Evaluation des coûts très sommaire (50€/EH)

SOUS OBJECTIFS		OBJECTIF DECLINE		DISPOSITIONS				DECLINAISON DES ACTIONS		SDAGE	PDM	REGL.	TERRITOIRE					Cible					
n°	Objectifs généraux Quels objectifs pour répondre à cet enjeu?	n°	Quelles orientations d'action pour répondre à ces objectifs?	n°	Objectif opérationnel	n°	Ref	Intitule Quelles actions/recommandations peuvent être déclinées?	Typologie	Intitule	Référence		MESURE SDAGE	MESURE PDM	GAL	GJM	GAN	GDO	BGA	explicite			
C3	Lutter contre l'eutrophisation, les pollutions organiques et bactériologiques pour atteindre le bon état et garantir les usages récréatifs	1	Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions domestiques (assainissement collectif et non collectif) en accentuant les efforts sur les zones à enjeux	1.4	Favoriser la mise en place de traitements compatibles avec les activités de baignade	109	C3-1.4a	Le SAGE fixe comme objectif l'obtention d'une qualité des eaux de baignade, au droit des points de baignade, compatible avec l'usage baignade. Les autorisations et déclaration délivrées en application de l'article R 214-1 du CE pour les stations d'épuration dont le rejet a une influence sur la qualité des eaux des points de baignade doivent être compatibles ou rendues compatibles avec cet objectif dans un délai de 5 ans.	At	Analyse et éventuellement équipement des step	1.4a	-	-	1	X	X	X		X				
						RR	-	La mise en place des profils de baignade permet d'identifier les sources de pollution potentielles au droit des zones de baignade et d'assurer une bonne gestion des points de baignade.	RR	cf action C1-1.2c.a	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
						110	C3-1.4b	Le SAGE fixe comme objectif l'obtention d'une qualité des eaux de baignade sur les secteurs visés par la disposition C1-1.2b compatible avec l'usage baignade. Les autorisations et déclaration délivrées en application de l'article R 214-1 du CE pour les stations d'épuration dont le rejet a une influence sur la qualité des eaux de ces secteurs doivent être compatibles avec cet objectif dans un délai de 10 ans.	Ae	Analyse sur la base de l'étude C1-1.2c	1.4b	-	-	1	X	X	X		X				
									At	Équipement de step ciblées	1.4c	-	-	0	X	X	X		X				
				1.5	Appuyer le montage des SPANC et les programmes de réhabilitation de l'assainissement non collectif en priorisant les établissements touristiques les plus impactants,	RR	-	Les communes qui n'ont pas encore répondu à leurs obligations légales relatives à la mise en place et au fonctionnement effectif d'un SPANC intègrent les structures existantes.	RR	SPANC à mettre en place	-	-	-	-	-	-	-	X	X	X	X	X	
						111	C3-1.5	Le SAGE recommande que les secteurs à objectif baignade (cf. C1-1.2b) soient prioritaires pour la réalisation des diagnostics des assainissements autonomes, en priorisant les installations d'assainissement autonome les plus conséquentes (établissements touristiques) et les nappes stratégiques pour l'alimentation en eau potable dans les secteurs les plus vulnérables.	OG	-	-	-	-	0	X	X	X		X				
						RR	-	Les assainissements autonomes non conformes sont mis en conformité.	RR	Mise en conformité	-	-	-	-	-	-	-	-	X	X	X	X	X
				1.6	Améliorer la gestion des sous produits de l'assainissement	112	C3-1.6	Le SAGE recommande aux collectivités et établissements publics compétent en matière d'assainissement d'améliorer la gestion des sous-produits de l'assainissement.	Aa/Ae	Amélioration gestion sous produit de l'assainissement	1.6	5A-03 Améliorer la gestion des sous-produits de l'assainissement	-	-	0	X	X	X	X	X	X		
				2	Améliorer la qualité des rejets liés aux activités viticoles et agro-alimentaires	2a	Améliorer la connaissance et le traitement des effluents viticoles	113	C3-2a	Le SAGE préconise d'améliorer la connaissance sur les rejets liés aux activités viticoles et agro-alimentaires.	Ae	Etude d'investigations sur les rejets liés aux activités viticoles et agro-alimentaires (amélioration des connaissances) et de chiffrage des travaux	2a	5A-05 Adapter les conditions de rejet pour préserver les milieux récepteurs particulièrement sensibles aux pollutions	-	-	0			X	X	X	
						2b		114	C3-2b	Le SAGE préconise l'amélioration de la qualité des rejets viticoles.	At	Travaux sur les caves viticoles	2b	5A-05 Adapter les conditions de rejet pour préserver les milieux récepteurs particulièrement sensibles aux pollutions	-	-	0			X	X	X	
		3	Améliorer la qualité des rejets industriels	3	Améliorer la qualité des rejets industriels en ciblant les milieux prioritaires	115	C3-3a	Le SAGE préconise d'améliorer en priorité les niveaux de rejet des ICPE situées dans les milieux à enjeux (cf. C1-1).	At	Travaux sur les industries en milieux à enjeux	3a	5A-05 Adapter les conditions de rejet pour préserver les milieux récepteurs particulièrement sensibles aux pollutions 5A-06 Engager des programmes d'actions coordonnées dans les milieux particulièrement sensibles aux pollutions	5A25 Adapter les prescriptions réglementaires des établissements industriels au contexte local	0	X		X	X	X				
						116	C3-3b	Le SAGE encourage à plus long terme la révision des autorisations de rejets en fonction des capacités du milieu récepteur.	OG	Révision des autorisations de rejets	-	5A-05 Adapter les conditions de rejet pour préserver les milieux récepteurs particulièrement sensibles aux pollutions	5A25 Adapter les prescriptions réglementaires des établissements industriels au contexte local	0	X		X	X	X				
		4	Optimiser les pratiques de fertilisation des terres agricoles, notamment à proximité des milieux sensibles.		Inciter à des pratiques agricoles respectueuses de la ressource, prioritairement dans les zones à enjeux	117	C3-4	Le SAGE encourage le développement de pratiques agricoles adaptées au contexte, notamment pour les milieux à enjeux.	OG/Aa	Animation pour l'adaptation des pratiques agricoles aux enjeux de protection de la ressource	4	5D-02 Inciter à l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement	5D01 Réduire les surfaces desherbées et utiliser des techniques alternatives au desherbage chimique en zone agricole 5D05 exploiter des parcelles en agriculture biologique	0	X	X	X	X	X				

MISE EN ŒUVRE			SUIVI			Priorisation			Lien avec d'autres orientations		Lien avec d'autres outils		Programmation										MATRICE FINANCEMENT PAR TERRITOIRE					Points de contraintes	Remarques
Coût approximatif	MO Pressenti	Modalités de financement	Indicateur	Etat 0 indicateur	Objectif	Priorité	Faisabilité	Priorité opérationnelle	Référence	Commentaires	Outil	référence	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	GAL	GJM	GAN	GDQ	BGA		
90 000,00 €	Collectivités ou établissements publics compétents en matière d'assainissement	AE, D	Nb de step impactantes	0	Step impactante(s) équipée(s)	1	1	1	C1-1.2	Profils de baignade et études spécifiques	Contrat de rivière	B2-III-4	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		60 000	30 000			Coût, évaluation	Evaluation des coûts très sommaire
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						-	-
10000 € (2 step ciblées)	Collectivités ou établissements publics compétents en matière d'assainissement	AE, D	Step ciblées	0	2 step avec étude	1	1	1	C1-1.2		Contrat de rivière	B2-III-4				X	X							10 000				Portage	
30 000 €	Collectivités ou établissements publics compétents en matière d'assainissement	AE, D	Step ciblées	0	2 step équipées	1	3	3	C1-1.2		Contrat de rivière	B2-III-4	X				X	X	X	X	X	X		30 000				Contrainte technique, portage, coût	Evaluation des coûts très sommaire
-	communes	-	SPANC sur territoires non couvert	0	SPANC en place	1	1	1	-	-	Contrat de rivière	B2-II-1.1	X	X													-	-	
-	SPANC	-	Diagnostics sur secteurs cibles	0	Diagnostics sur secteurs cibles réalisés	1	2	2	-	-	-	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						Portage	-
Non évaluée (RR)	Propriétaires	A déterminer	Nb assainissements autonomes mis en conformité	0	100%	1	3	3	C1-1.3	Baignade	Contrat de rivière	B2-II-1.2 et 2.2	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						Portage, contrôle	-
Non évaluée (manque de données)	Collectivités ou établissements publics compétents en matière d'assainissement	-	Nb de step avec absence filière de gestion des boues	0	Aucune step avec absence filière de gestion des boues	2	2	3	-	-	Contrat de rivière	B2-II-5	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						Données, portage, contrôle	-
179 400 € TTC	EPTB Gardons, fédérations professionnelles	AE	Etudes	0	Etudes réalisées	1	2	2	C1-1.1b, C1-1.2a, C1-1.3	milieux à enjeux	Contrat de rivière	B2-IV-5.1	X	X		X	X							35 880	71 760	71 760	Portage, financement	Concernent essentiellement les caves particulières	
300 000 € HT	Caves coopératives et caves particulières	AE, D30	Caves identifiées	nb en 2014	Equipements de 20 caves particulières	1	3	3	C1-1.1b, C1-1.2a, C1-1.3	milieux à enjeux	Contrat de rivière	B2-IV-5.2			X	X	X	X	X	X	X	X		60 000	120 000	120 000	Portage, financement, suivi	Concernent essentiellement les caves particulières	
A évaluer	Industriels	-	Nb d'ICPE concernées	0	A déterminer	1	3	3	C1-1.1b, C1-1.2a, C1-1.3	milieux à enjeux	Contrat de rivière	B2-IV- 2 à 4	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						Demande de financement plateforme chimique de Salindres et bassin de Ségoussac déposée a priori en 2013	
-	Etat, industriels	-	Nb d'ICPE concernées	0	A déterminer	1	3	3	C1-2.2e, C1-1.1b, C1-1.2a, C1-1.3	flux admissibles, milieux à enjeux	Contrat de rivière	B2-IV- 2 à 4				X	X	X	X	X	X	X						Contraintes environnementales (évaluation de la sensibilité des milieux récepteurs), techniques (niveau de traitement dans certains cas) et économiques	-
560 000 € TTC	Chambres d'agriculture	AE, D30	Animation	En place	En place	1	2	2	C1-1.1b, C1-1.2a, C1-1.3	milieux à enjeux	Contrat de rivière	B2-V-1.5	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	112 000	112 000	112 000	112 000	112 000	Financement, portage	-

SOUS OBJECTIFS		OBJECTIF DECLINE		DISPOSITIONS				DECLINAISON DES ACTIONS		SDAGE	PDM	REGL.	TERRITOIRE					Cible			
n°	Objectifs généraux <i>Quels objectifs pour répondre à cet enjeu?</i>	n°	Quelles orientations d'action pour répondre à ces objectifs?	n°	Objectif opérationnel	n°	Ref	Intitulé <i>Quelles actions/recommandations peuvent être déclinées?</i>	Typologie	Intitulé	Référence		MESURE SDAGE	MESURE PDM	GAL	GJM	GAN	GDO	BGA	explicite	
C4	Lutter contre les pollutions toxiques et les risques de pollutions accidentelles en priorisant les milieux très dégradés par les pollutions toxiques et les aires d'alimentation de captage	1	Mieux connaître les pollutions toxiques, leurs localisations et leurs origines	1.1	Réaliser une étude spécifique sur les toxiques dans les secteurs prioritaires	118	C4-1.1	Le SAGE préconise la réalisation d'études complètes sur les toxiques sur les secteurs prioritaires suivants : -priorité 1 : Avène, -priorité 2 : cours d'eau drainant l'ancien site minier de Saint Félix de Pallières, -priorité 3 : le Soulier.	Ae	Etude sur les Toxiques : Avène, affluents du site de St Félix de P. et Soulier	1.1	5C-01 Compléter et améliorer la connaissance des pollutions et de leurs origines, ainsi que leur suivi	5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	0	X	X	X				
				1.2a	Diagnostiquer les impacts des anciennes exploitations minières sur la qualité des eaux (métaux) et identifier les mesures à mettre en œuvre afin de les réduire	119	C4-1.2a	Le SAGE préconise un diagnostic plus fin de l'historique des activités minières.	Ae	Diagnostic des anciennes activités minières	1.2a	5C-01 Compléter et améliorer la connaissance des pollutions et de leurs origines, ainsi que leur suivi	5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	0	X	X	X				
				1.2b	Diagnostiquer les impacts des anciennes exploitations minières sur la qualité des eaux (métaux) et identifier les mesures à mettre en œuvre afin de les réduire	120	C4-1.2b	Le SAGE préconise que les gestionnaires des anciens sites miniers aient une vigilance accrue et une bonne maîtrise des rejets contenant les substances toxiques.	OG	Gestion des anciens sites miniers	-	-	5A08 Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux	0	X	X	X				
				1.2c	Diagnostiquer les impacts des anciennes exploitations minières sur la qualité des eaux (métaux) et identifier les mesures à mettre en œuvre afin de les réduire	121	C4-1.2c	Le SAGE encourage la mise en place d'un réseau de suivi des pollutions toxiques qui cible les secteurs géographiques liés aux anciennes exploitations minières et en mesure les paramètres spécifiques.	Ae	Mise en place d'un réseau de suivi	1.2b	5C-01 Compléter et améliorer la connaissance des pollutions et de leurs origines, ainsi que leur suivi	5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	0	X	X	X				
				1.3	Suivre et diagnostiquer les observations ponctuelles de pollutions toxiques	122	C4-1.3	Pour prévenir l'apparition de toute nouvelle contamination dans le cadre des réseaux de suivi, le SAGE préconise aux gestionnaires de réseaux de suivi de poursuivre la veille sur les paramètres identifiés permettant, le cas échéant, d'enquêter sur ces pollutions ponctuelles inexplicables.	OG	Suivi des pollutions toxiques par les réseaux existants	-	-	-	0	X	X	X	X	X		
				1.4a	Etudier la problématique des HAP et PCB sur les Gardons	123	C4-1.4a	Le SAGE préconise de maintenir le suivi de la pollution par les PCB	Ae	Réseaux de suivi des PCB	1.4a	-	5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	0	X						
				1.4b	Etudier la problématique des HAP et PCB sur les Gardons	124	C4-1.4b	Le SAGE préconise de préciser l'origine des contaminations par les PCB et de mettre en place, le cas échéant, un plan d'actions.	Ae	Recherche des sources de pollution	1.4b	-	5A08 Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux	0	X						
				1.4c	Etudier la problématique des HAP et PCB sur les Gardons	125	C4-1.4c	Le SAGE recommande de porter une attention particulière aux contaminations par les HAP au travers des suivis en place par les réseaux existants.	Aa	Suivi des pollutions HAP par les réseaux existants	1.4c	-	5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	0	X	X	X	X	X		
				1.5a	Acquérir des connaissances sur les pollutions émergentes au sein du bassin versant des Gardons	126	C4-1.5a	Le SAGE recommande une veille des avancées de la recherche dans ce domaine et une information étroite de la CLE sur les données qui pourraient être produites sur le bassin versant.	Aa	Veille et information à la CLE sur les pollutions émergentes	1.5a	5E-07 Engager des actions vis-à-vis des pollutions émergentes (perturbateurs endocriniens, substances médicamenteuses...)	-	0	X	X	X	X	X		
				1.5b	Acquérir des connaissances sur les pollutions émergentes au sein du bassin versant des Gardons	127	C4-1.5b	Le SAGE encourage la mise en œuvre de démarches d'amélioration des connaissances sur les pollutions émergentes (projet de recherche, étude, ...)	Aa	Etude et recherche sur les pollutions émergentes	1.5b	5E-07 Engager des actions vis-à-vis des pollutions émergentes (perturbateurs endocriniens, substances médicamenteuses...)	-	0	X	X	X	X	X		
		2	Améliorer le traitement des rejets industriels, qu'ils soient directs ou indirects, au regard de la qualité des milieux récepteurs	2a	Adapter les rejets aux capacités épuratoires des milieux	128	C4-2a	Le SAGE préconise, en concertation avec les industriels, d'adapter les rejets aux capacités d'abattement des systèmes d'assainissement collectifs et aux capacités épuratoires des milieux.	OG	Adaptation des niveaux de rejet	2a	5A-05 Adapter les conditions de rejet pour préserver les milieux récepteurs particulièrement sensibles aux pollutions 5C-05 Réduire les pollutions des établissements raccordés aux agglomérations	5A32 Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejet	0	X	X	X	X	X		
				2b	Améliorer la connaissance sur les rejets industriels diffus	129	C4-2b	Le SAGE préconise de poursuivre les démarches de diagnostics et de gestion de la pollution industrielle diffuse sur l'agglomération d'Alès et encourage son extension sur le secteur du Bas Gardon et du Gardon d'Anduze.	Ae/Aa	Diagnostics des pollutions industrielles diffuses	2b	5C-01 Compléter et améliorer la connaissance des pollutions et de leurs origines, ainsi que leur suivi 5C-05 Réduire les pollutions des établissements raccordés aux agglomérations	5A32 Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejet	0	X	X	X	X	X		
				2c	Améliorer la qualité des rejets industriels	130	C4-2c	En lien avec les dispositions C4-2a et C4-2c et pour mettre en œuvre cette disposition, le SAGE recommande la mise en place, en concertation avec les industriels et les artisans, des actions d'amélioration de la qualité des rejets.	At	Travaux d'amélioration de la qualité des rejets industriels	2c	5A-06 Engager des programmes d'actions coordonnées dans les milieux particulièrement sensibles aux pollutions 5C-03 Réduire les rejets des sites industriels et des installations portuaires	-	0	X	X	X	X	X		
				2d	Informar la CLE sur les rejets industriels	131	C4-2d	La CLE est régulièrement informée des résultats d'auto surveillance des activités industrielles.	Aa	Bilan de l'auto-surveillance des industries à la CLE	2d	-	-	0	X	X	X	X	X		
		3	Réhabiliter les sites à risque de pollution toxique	3	Réhabiliter les anciens sites miniers et industriels	132	C4-3	Le SAGE fixe comme objectif dans un délai de 10 ans la réhabilitation et/ou la gestion des sites pollués et donne la priorité aux sites les plus impactants, et notamment l'ancien site minier de Saint Sébastien d'Aigrefeuille, celui de Saint Félix de Pallières et le bassin de Séguoussac. Cet objectif est conditionné aux résultats des études sur la réhabilitation.	At	Réhabilitation et ou gestion de l'ancien site minier de Saint Sébastien d'Aigrefeuille	3a	5C-01 Compléter et améliorer la connaissance des pollutions et de leurs origines, ainsi que leur suivi	5A08 Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux	0		X					
									At	Réhabilitation et ou gestion de l'ancien site minier de Saint Félix de Pallières	3b	5C-01 Compléter et améliorer la connaissance des pollutions et de leurs origines, ainsi que leur suivi	5A08 Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux	0		X	X				
									At	Gestion du bassin de Séguoussac	3c	5C-01 Compléter et améliorer la connaissance des pollutions et de leurs origines, ainsi que leur suivi	5A08 Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux	0	X						
		4	Limiter l'impact des eaux pluviales	4	Améliorer la connaissance et la qualité des eaux pluviales	133	C4-4	Le SAGE recommande la mise en place d'un volet qualité, insistant notamment sur les toxiques, dans les schémas d'assainissement pluviaux pour les collectivités de plus de 10 000 habitants.	OG	-	-	5A-07 Prévenir les risques de pollution accidentelle dans les territoires vulnérables	-	0	X	X	X	X	X		
									At	Réhabilitation de sites de décharges sauvages en lien avec les masses d'eau	5	5A-07 Prévenir les risques de pollution accidentelle dans les territoires vulnérables	-	0	X	X	X	X	X		
		5	Réduire le risque de pollutions accidentelles	5	Prévention des pollutions accidentelles notamment dans les milieux à enjeux	134	C4-5	Le SAGE recommande une attention particulière sur le risque de pollution accidentelle notamment sur les secteurs à enjeux (Aire d'alimentation de captage, zones inondables, zones de baignade..).	OG	-	-	5A-07 Prévenir les risques de pollution accidentelle dans les territoires vulnérables	-	0	X	X	X	X	X		
At	Réhabilitation de sites de décharges sauvages en lien avec les masses d'eau								5	5A-07 Prévenir les risques de pollution accidentelle dans les territoires vulnérables	-	0	X	X	X	X	X				

MISE EN ŒUVRE			SUIVI			Priorisation			Lien avec d'autres orientations		Lien avec d'autres outils		Programmation										MATRICE FINANCEMENT PAR TERRITOIRE					Points de contraintes	Remarques	
Coût approximatif	MO Pressenti	Modalités de financement	Indicateur	Etat 0 indicateur	Objectif	Priorité	Faisabilité	Priorité opérationnelle	Référence	Commentaires	Outil	référence	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	GAL	GJM	GAN	GDQ	BGA			
140 000 € TTC	EPTB Gardons	AE	Etude	0	Etude réalisée	1	1	1	C1-1.1b, C1-1.2a, C1-1.3	milieux à enjeux	Contrat de rivière	B2-I-1a	X	X	X									120 000	10 000	10 000			Complexité	Etude complète liée à l'ancienne mine de Saint Félix de Pallières non chiffrée (études Etat en cours)
Non chiffrée (interne?)	Etat	-	Etude	0	Etude réalisée	1	1	1	C1-1.1b, C1-1.2a, C1-1.3	milieux à enjeux	-	-	X	X	X														Portage	-
-	Gestionnaires des anciens sites miniers	-	Dégradation de la qualité de l'eau ou des milieux en lien avec les anciens sites	0	0	1	3	3	C1-1.1b, C1-1.2a, C1-1.3	milieux à enjeux	-	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X								
390 000 €	?	AE, CG30/SMD	Réseau de suivi	0	en place	1	3	3	C1-1.1b, C1-1.2a, C1-1.3	milieux à enjeux	Contrat de rivière	B2-I-3	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		130 000	130 000	130 000			Portage, financement	-
-	Etat, Agence de l'eau	-	-	-	-	1	1	1	C1-1.1b, C1-1.2a, C1-1.3	milieux à enjeux	-	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X								Déjà en place pour les substances dangereuses
Non évalué (ONEMA/Etat)	Etat	-	-	-	-	1	1	1	C1-1.3	milieux à enjeux (secteurs dégradés)	-	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X								
Non évalué	Etat	-	Sources de pollution par les PCB	?	sources identifiées et plan d'actions en place	1	2	2	C1-1.3	milieux à enjeux (secteurs dégradés)	-	-	X	X														Portage, difficultés techniques		
-	Etat, Agence de l'eau	-	-	-	-	1	1	1	C1-1.1b, C1-1.2a, C1-1.3	milieux à enjeux	-	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X								
-	Etat, ONEMA, AE, EPTB Gardons	Intégré aux missions Etat et au financement poste animation CLE (AE - SMD)	Bilan à la CLE	0	2 bilans à la CLE	1	3	1	C1-1.1b, C1-1.2a, C1-1.3	milieux à enjeux	-	-					X					X						Portage, informations disponibles		
A déterminer	A déterminer	AE	2 études	0	2 études réalisées	2	3	3	C1-1.1b, C1-1.2a, C1-1.3	milieux à enjeux	-	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X							Portage, financement	
-	Etat, gestionnaires assainissement	-	Nb établissements avec autorisation rejet adaptée	Bilan 2014		1	3	3	C1-1.1b, C1-1.2a, C1-1.3, C1-2.2e	milieux à enjeux, flux admissibles	-	-				X	X	X	X										Contraintes environnementales (évaluation de la sensibilité des milieux récepteurs), techniques (niveau de traitement dans certains cas) et économiques	
440000 € (1ETPCM 3ans *2 + 50 000 € étude)	Collectivités, EPCI	AE	Etudes/animation	Bilan 2014	Animation secteur Alès en place et étude bas Gardon réalisée	1	3	3	-	-	Contrat de rivière	B2-IV-1.1	X	X	X	X	X	X	X	X	X		195 000				245 000	Portage, financement		
A déterminer	Industriels	AE	Nb d'industriels /artisans concernées	-	A déterminer	1	3	3	C1-1.1b, C1-1.2a, C1-1.3	milieux à enjeux	Contrat de rivière	B2-IV-1.2 et C-III-4.5 (Vallabrix)	X	X	X	X	X	X	X	X	X								Portage, financement	Intègre les efforts à réaliser sur la carrière de Vallabrix
-	Etat, EPTB Gardons	Intégré aux missions Etat et au financement poste animation CLE (AE - SMD)	Bilan à la CLE	0	3 bilans à la CLE	2	3	3	-	-	-	-			X			X			X							Portage, disponibilité des données		
A déterminer (études en cours sur l'impact)	Etat, autres	A déterminer	Ancien site minier réhabilité et/ou géré	Non réhabilité	Réhabilité et/ou géré	1	3	3	C1-1.3	milieux dégradés	Contrat de rivière	B2-IV-2.1 et 2.2	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X							Portage, coût, solutions techniques	
A déterminer (études en cours sur l'impact)	Etat, autres	A déterminer	Ancien site minier réhabilité et/ou géré	Non réhabilité	Réhabilité et/ou géré	1	3	3	C1-1.1b, C1-1.2a, C1-1.3	milieux à enjeux	-	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X							Attente résultats des études en cours, portage, coût, solutions techniques	
Projet en cours	RIO TINTO	AE	Gestion du site dont le traitement des effluents (hors surageant)	En place, projet d'amélioration en cours	En place, traitement amélioré	1	1	1	C1-1.3	milieux dégradés	Contrat de rivière	B2-IV-3	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X							Rejet déjà traité, un projet d'amélioration en cours	
119600 € TTC	Alès Agglomération	AE	Schéma pluvial - qualité	0	Schéma réalisé	2	2	3	-	-	-	-			X	X	X						119 600					Portage, complexité		
-	Gestionnaires infrastructures, Etat, autres	-	Pollution accidentelle	0	Aucune dans les milieux à enjeux	1	3	3	C1-1.1b, C1-1.2a, C1-1.3	milieux à enjeux	Contrat de rivière	B2-IV-6.2	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X							Portage, motivation des gestionnaires, moyens Etat	
200 000 € HT	Collectivités, propriétaires	AE à confirmer	Site de décharges sauvage identifié	Bilan 2014	10 sites traités	1	3	3	D1-1	espace de bon fonctionnement	Contrat de rivière	C-III-9.2	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	Coût, financement, portage, contraintes juridiques		



MISE EN ŒUVRE			SUIVI			Priorisation			Lien avec d'autres orientations		Lien avec d'autres outils		Programmation										MATRICE FINANCEMENT PAR TERRITOIRE					Points de contraintes	Remarques
Coût approximatif	MO Presenti	Modalités de financement	Indicateur	Etat 0 indicateur	Objectif	Priorité	Faisabilité	Priorité opérationnelle	Référence	Commentaires	Outil	référence	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	GAL	GJM	GAN	GDQ	BGA		
560 000 € (1ETP TR)	CA		Animation	En place	En place	1	3	3	C1-1.1b, C1-1.2a, C1-1.3	milieux à enjeux	Contrat de rivière		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	112 000	112 000	112 000	112 000	112 000	
A déterminer	Agriculteurs, Collectivités, EPTB Gardons	AE, D30	Projet	En préparation	Projet réalisé	1	2	3	C1-1.1b, C1-1.2a, C1-1.3	milieux à enjeux	-	-	X	X	X														
A déterminer	Caves coopératives	AE	Projet	En préparation	Projet réalisé	1	2	2	C1-1.1b, C1-1.2a, C1-1.3	milieux à enjeux	-	-	X	X	X														
A déterminer	Caves coopératives	AE, D30	Projet	En place	En place	1	1	1	C1-1.1b, C1-1.2a, C1-1.3	milieux à enjeux	-	-	X	X	X														
560 000 € (1ETP TR)	CIVAM BIO	AE, D30	Animation	En place	En place	1	1	1	C1-1.1b, C1-1.2a, C1-1.3	milieux à enjeux	Contrat de rivière	B2-V-1.3	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	112 000	112 000	112 000	112 000	112 000	
600 000 €	Collectivités, agriculteurs	AE, D30	Aire de lavage et de remplissage	Bilan 2014	5 supplémentaires	1	3	3	C1-1.1b, C1-1.2a, C1-1.3	milieux à enjeux	Contrat de rivière	B2-V-1.2	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			100 000	250 000	250 000		
700 000 €	EPTB Gardons	AE	Animation	En place	En place	1	1	1	C1-1.1b, C1-1.2a, C1-1.3	milieux à enjeux	Contrat de rivière	B1-II-4	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	200 000	50 000	100 000	180 000	170 000	
530 000 €	Collectivités	AE, D30	PAPPH	Bilan 2014	20 supplémentaires	1	1	1	C1-1.1b, C1-1.2a, C1-1.3	milieux à enjeux	Contrat de rivière	B2-V-2.1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	200 000	30 000	100 000	100 000	100 000		
360 000 €	Collectivités	AE	Nb de collectivités	Bilan 2014	15 collectivités supplémentaires équipées	1	2	2	C1-1.1b, C1-1.2a, C1-1.3	milieux à enjeux	Contrat de rivière	B2-V-2.2	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	100 000	10 000	50 000	100 000	100 000		
												<b>Total</b>										<b>13 099 850</b>	<b>7 547 000</b>	<b>7 443 880</b>	<b>10 078 760</b>	<b>9 883 260</b>			



Orientation D : Préserver et reconquérir les milieux aquatiques

SOUS OBJECTIFS		OBJECTIF DECLINE		DISPOSITIONS				DECLINAISON DES ACTIONS		SDAGE	PDM	REGL.	TERRITOIRE					Cible				
n°	Objectifs généraux <i>Quels objectifs pour répondre à cet enjeu ?</i>	n°	Quelles orientations d'action pour répondre à ces objectifs ?	n°	Objectif opérationnel	n°	Ref	Intitule <i>Quelles actions/recommandations peuvent être déclinées ?</i>	Typologie	Intitule	Référence		MESURE SDAGE	MESURE PDM	GAL	GJM	GAN	GDO	BGA	explicite		
D1	Gérer et restaurer les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau	1	Préserver ou restaurer les espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques	1.1	Gérer, restaurer et protéger les espaces de mobilité	137	D1-1	Le SAGE fixe l'objectif de préservation des espaces de mobilité des Gardons, tels que définis dans la cartographie associée au PAGD.	OG	Documents d'urbanisme et décision administratives dans le domaine de l'eau	-	6A-01 Préserver et/ou restaurer l'espace de bon fonctionnement des milieux	3C44 Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau ou de l'espace littoral	1	X		X	X	X			
				1.2	Restituer au Gardon un espace tampon en zone de plaine	138	D1-1.2a	Le SAGE fixe l'objectif de protection des espaces naturels associés à l'espace tampon, nommés « zones humides et naturelles rivulaires », identifiés dans le zonage associé au PAGD.	OG	Documents d'urbanisme et décision administratives dans le domaine de l'eau	-	6A-01 Préserver et/ou restaurer l'espace de bon fonctionnement des milieux 6A-02 Préserver et restaurer les bords de cours d'eau et les boisements alluviaux	3C44 Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau ou de l'espace littoral	1	X	X	X	X	X			
						139	D1-1.2b	Le SAGE recommande la mise en place de plans de gestion durable permettant la reconquête de l'espace tampon sur le cours du Gardon en zone de plaine avec les priorités suivantes : -priorité 1 : Gardon d'Anduze, -priorité 2 : Gardonnenque, -priorité 3 : Bas Gardon.	Ae	Plan de gestion durable du Gardon d'Anduze	1.2b1	6A-01 Préserver et/ou restaurer l'espace de bon fonctionnement des milieux	3C44 Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau ou de l'espace littoral	0			X					
									Ae	Plan de gestion durable du Gardon dans la Gardonnenque	1.2b2		0				X					
				Ae	Plan de gestion durable du Bas Gardon	1.2b3	0						X									
				2	Gérer les cours d'eau et ripisylves de manière globale pour garantir la cohérence des interventions	2.1	Gérer les ripisylves	140	D1-2.1	La restauration et l'entretien de la ripisylve sont poursuivis sur le long terme.	At	Mise en œuvre du programme pluri annuel de restauration et d'entretien des cours d'eau sous la compétence de l'EPTB Gardons	2.1a	6A-01 Préserver et/ou restaurer l'espace de bon fonctionnement des milieux 6A-02 Préserver et restaurer les bords de cours d'eau et les boisements alluviaux	3C44 Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau ou de l'espace littoral	0	X	X	X	X	X	
		At	Mise en œuvre du programme pluri annuel de restauration et d'entretien des cours d'eau sous la compétence d'Alès Agglomération								2.1b	0	X			X						
		At	Mise en œuvre du programme pluri annuel de restauration et d'entretien des cours d'eau sous la compétence du SM du Galeizon								2.1c	0	X									
		2.2	Préserver la ripisylve			141	D1-2.2	Le SAGE fixe l'objectif de protection de la ripisylve présente sur les cours d'eau du bassin versant.	OG	Documents d'urbanisme et décision administratives dans le domaine de l'eau	-	1	X			X	X	X	X			
		2.3	Favoriser le redéploiement de la ripisylve			142	D1-2.3	Afin que la ripisylve joue pleinement son rôle naturel lors des crues, le SAGE encourage le développement de projets et l'adoption de comportements qui assurent le maintien ou le développement d'une bande de ripisylve sur chaque berge, d'une largeur indicative à minima de 50 m pour les cours d'eau principaux en plaine et de 10 m pour les autres cours d'eau.	OG	Développement de la ripisylve	-	0	X			X	X	X	X			
		3a	Gérer et restaurer les sites des anciennes gravières	3a	Prévenir la capture dans anciennes gravières	143	D1-3a	Sur l'ensemble des gravières, et plus particulièrement sur les gravières identifiées ci-dessus, le SAGE préconise de mettre en place une gestion qui permettent de prévenir leur capture.	Ae/Aa	Etude des risques de capture et mise en place d'une gestion	3a	6A-01 Préserver et/ou restaurer l'espace de bon fonctionnement des milieux	3C44 Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau ou de l'espace littoral	0	X		X	X	X			
				3b	Réduire les risques de dégradation des nappes et de l'espace de bon fonctionnement	144	D1-3b	Le SAGE préconise un contrôle régulier des installations de concassage et de stockage situés à proximité des cours d'eau avec une attention particulière à porter sur les risques de pollution et la préservation de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau.	OG	Contrôle des ICPE situés sur les anciens sites de gravière	3b			0	X		X	X	X			
		4	Mettre en place une gestion globale des activités nautiques et loisirs motorisés par site de gestion pour préserver les milieux aquatiques	4	Gérer les activités nautiques et motorisées dans les secteurs sensibles	145	D1-4	Le SAGE recommande la mise en place d'une gestion des activités en lien avec l'eau et les milieux associés par les gestionnaires de sites sensibles : zones Natura 2000, sites classés, réserves de biosphère...	OG	Mise en place d'une gestion spécifique par site à enjeux (gorges du Gardon, vallée du Galeizon, Cévennes...)	4	-	-	0	X	X	X		X			
		5	Sensibiliser les acteurs du territoire à la préservation des milieux aquatiques	5	Sensibiliser sur les milieux aquatiques	146	D1-5	Afin de sensibiliser les acteurs du territoire à la préservation des milieux aquatiques, le SAGE recommande d'élaborer un plan de communication à l'attention du grand public, des scolaires, des collectivités et des professionnels.	As	Développement d'animation sur le site internet de l'EPTB Gardons	5a	6B-1 Poursuivre l'effort d'information et de sensibilisation des acteurs	-	0	X	X	X	X	X			
									As	Observatoire participatif sur les milieux et les espèces	5b		-	0	X	X	X	X	X			
									As	Création de supports de communication/sensibilisation	5c		-	0	X	X	X	X	X			
									As	Organisation de conférence débats	5d		-	0	X	X	X	X	X			
									As	Réappropriation des cours d'eau par la population dans les traversées de village	5e		-	0	X	X	X	X	X			
									As	Sensibilisation des scolaires	5f		-	0	X	X	X	X	X			
									As	Sensibilisation / formation des élus	5g		-	0	X	X	X	X	X			
									As	Sensibilisation des professionnels	5h		-	0	X	X	X	X	X			



MISE EN ŒUVRE			SUIVI			Priorisation			Lien avec d'autres orientations		Lien avec d'autres outils		Programmation										MATRICE FINANCEMENT PAR TERRITOIRE					Points de contraintes	Remarques
Coût approximatif	MO Pressenti	Modalités de financement	Indicateur	Etat 0 indicateur	Objectif	Priorité	Faisabilité	Priorité opérationnelle	Référence	Commentaires	Outil	référence	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	GAL	GJM	GAN	GDQ	BGA		
-	-	-	Projet affectant l'espace de mobilité	0	Aucun projet ou avec mesures compensatoires	1	1	1	B5-1.2	Protections de berge	-	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						
-	-	-	Surface	carto PAGD	Pas de perte de surface	1	1	1	D1-2 et D3	Gestion de la ripisylve et zones humides	-	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X							
130 000 €	EPTB Gardons	AE, SMD	Etude	0	Etude réalisée	1	1	1	-	-	contrat de rivière	A-IV-4.2 et C-I-1.2	X	X											130 000				
130 000 €	EPTB Gardons	AE, SMD	Etude	0	Etude réalisée	1	1	1	-	-	contrat de rivière	A-IV-4.2 et C-I-1.3			X	X										130 000			
130 000 €	EPTB Gardons	AE, SMD	Etude	0	Etude réalisée	1	1	1	-	-	contrat de rivière	A-IV-4.2 et C-I-1.4					X	X									130 000		
5 380 000 €	EPTB Gardons	AE, SMD	Restauration et entretien dans le cadre d'un programme pluri annuel	En place	En place	1	1	1	D1-1b	-	contrat de rivière / PAPI	A-IV-3.1 / A-VI-3.1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	1 076 000	1 076 000	1 076 000	1 076 000	1 076 000	Financement	
1 750 000 €	Alès Agglomération	AE, SMD	Restauration et entretien dans le cadre d'un programme pluri annuel	En place	En place	1	1	1	D1-1b	-	contrat de rivière / PAPI	A-IV-3.3 / A-VI-3.3	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	1 750 000					Financement	
540 000 €	SM du Galeizon	AE, SMD	Restauration et entretien dans le cadre d'un programme pluri annuel	En place	En place	1	1	1	D1-1b	-	contrat de rivière / PAPI	A-IV-3.5 / A-VI-3.5	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	540 000					Financement	Intègre la gestion des atterrissements (essentiellement dévégétalisation)
-	-	-	A déterminer	-	-	1	1	1	D1-1b	-	-	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						Projets non soumis à décision administrative	
-	Collectivités, propriétaires	-	A déterminer	-	-	1	3	3	D1-1b	-	-	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						Portage	
30000 (ou interne)	Propriétaires, gestionnaires, EPTB Gardons	AE, SMD	Gravière(s) en risque de capture	Bilan 2014	Aucune gravière en risque de capture	1	3	1	-	-	-	-			X								5 000		5 000	5 000	15 000	Portage, identification des gestionnaires	
-	Etat	-	Nb installations (ICPE)	Bilan 2014	Nb de contrôle	2	2	3	-	-	-	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						Moyens des services de l'Etat	
50 000	Gestionnaires des sites	pas de financement sur le volet eau	Projet	0	Projet de gestion ayant abouti	2	3	3	-	-	contrat de rivière	C-III-8.1	X	X	X								20 000	5 000	5 000		20 000	Financement	
20000 € TTC	EPTB Gardons	AE, SMD	Animation sur le site internet	0	Animation en place	1	2	2	-	-	contrat de rivière	C-II-1.1		X	X								4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	Financement, portage	
30 000 €TTC	Gard nature	AE	Observatoire participatif	En place	En place	1	1	1	-	-	contrat de rivière	C-II-1.2	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	Financement, portage	
20 000 €TTC	EPTB Gardons	AE, SMD	Supports de communication	0	2 supports créés	2	3	3	-	-	contrat de rivière	C-II-1.3 et 1.4		X	X								4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	Financement, portage	
20 000 €TTC	EPTB Gardons	AE, SMD	Conférence débat	0	3 conférences débat	2	3	3	-	-	contrat de rivière	C-II-1.5			X			X			X		4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	Financement, portage	
100 000 €HT	EPTB Gardons, collectivités	A déterminer en fonction du projet	-	-	-	2	2	3	-	-	contrat de rivière	C-III-7.4	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	Financement, portage	
A déterminer	D30, MNE, collectivités, SM Gorges, autres	AE	A déterminer	-	-	1	3	3	-	-	contrat de rivière	C-II-2.1 et 2.2				X	X	X	X	X	X						Financement, portage		
100 000 €TTC	D30, EPTB Gardons	AE	A déterminer	-	-	1	3	3	-	-	contrat de rivière	C-II-3.1				X	X	X	X	X	X	X	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	Financement, portage	
50 000 €TTC	CA30 et 48, EPTB Gardons, autres	AE	A déterminer	-	-	2	2	3	-	-	contrat de rivière	C-II-3.2				X	X	X	X	X	X	X	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	Financement, portage	

SOUS OBJECTIFS		OBJECTIF DECLINE		DISPOSITIONS				DECLINAISON DES ACTIONS		SDAGE	PDM	REGL.	TERRITOIRE					Cible		
n°	Objectifs généraux <i>Quels objectifs pour répondre à cet enjeu?</i>	n°	Quelles orientations d'action pour répondre à ces objectifs?	n°	Objectif opérationnel	n°	Ref	Intitule <i>Quelles actions/recommandations peuvent être déclinées?</i>	Typologie	Intitule	Référence		MESURE SDAGE	MESURE PDM	GAL	GJM	GAN	GDO	BGA	explicite
D2	Mieux connaître pour mieux préserver les zones humides	1	Réaliser un inventaire détaillé des zones humides pour mieux les protéger	1	Améliorer la connaissance sur les petites zones humides	147	D2-1	Le SAGE recommande la réalisation d'un inventaire des zones humides inférieures à 1 ha pour le Gard et sans limite de surface pour la Lozère.	Ae	Inventaire et étude des petites zones humides	1	Améliorer la connaissance et faire connaître les zones humides	-	0	X	X	X	X	X	
		2	Préserver les zones humides en les prenant en compte à l'amont des projets	2	Préserver les zones humides	148	D2-2	Le SAGE fixe l'objectif de préservation des zones humides	OG	Documents d'urbanisme et décision administratives dans le domaine de l'eau	2	6B-06 Préserver les zones humides en le prenant en compte à l'amont des projets	-	1	X	X	X	X	X	
		3	Améliorer la gestion des zones humides	3	Gérer les zones humides	149	D2-3	Le SAGE recommande la mise en place d'une gestion sur les principales zones humides.	OG/Ae	Mise en place de plans de gestion sur les zones humides	3a	6B-05 Mobiliser les outils financiers, foncier et agri environnementaux en faveur des zones humides	-	0	X	X	X	X	X	
									At	Restauration de zones de frayère et de bras mort	3b		-	0	X	X	X	X	X	
4	Promouvoir la reconquête des zones humides	4	Reconquérir les zones humides	150	D2-4	Le SAGE encourage la reconquête des zones humides.	OG	Projet de reconquête de zones humides	4	6B-08 Reconquérir les zones humides	-	0	X	X	X	X	X			

MISE EN ŒUVRE			SUIVI			Priorisation			Lien avec d'autres orientations		Lien avec d'autres outils		Programmation										MATRICE FINANCEMENT PAR TERRITOIRE					Points de contraintes	Remarques	
Coût approximatif	MO Pressenti	Modalités de financement	Indicateur	Etat 0 indicateur	Objectif	Priorité	Faisabilité	Priorité opérationnelle	Référence	Commentaires	Outil	référence	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	GAL	GJM	GAN	GDQ	BGA			
179 400	EPTB Gardons, AA, PNC, autres	AE, SMD	Nb de communes concernées par les études	0	30 communes	1	1	1	-	-	contrat de rivière	C-III-3.2	X	X	X	X	X							35 880	35 880	35 880	35 880	35 880		
-	-	-	A déterminer	-	-	1	1	1	D1-1b	-	-	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X								
239 200 €	collectivités, propriétaires, EPTB Gardons, autres	AE, SMD	Zones humides avec plan de gestion	Bilan 2014	10 zones humides	1	3	3	-	-	contrat de rivière	C-III-3.6 et 3.7	X	X	X	X	X	X	X				29 900	29 900	29 900	29 900	119 600	Portage, inventaires finalisés		
A déterminer	Fédérations de pêche, EPTB Gardons, gestionnaires, collectivités	AE, SMD	Frayère et bras mort	0	1 frayère et 1 bras mort restaurés	1	2	2	-	-	contrat de rivière	C-III-4.4	X	X	X	X	X										Portage, financement	Frayère cyprino esocicole à Comps intégrée		
239 200 €	Collectivités, propriétaires, EPTB Gardons, autres	AE, SMD	Projet de reconquête	Bilan 2014	2 projets achevés	1	3	3	-	-			X	X			X	X					29 900	29 900	29 900	29 900	119 600	Portage		

SOUS OBJECTIFS		OBJECTIF DECLINE		DISPOSITIONS					DECLINAISON DES ACTIONS		SDAGE		PDM		REGL.	TERRITOIRE					Cible				
n°	Objectifs généraux Quels objectifs pour répondre à cet enjeu?	n°	Quelles orientations d'action pour répondre à ces objectifs?	n°	Objectif opérationnel	n°	Ref	Intitulé Quelles actions/recommandations peuvent être déclinées?	Typologie	Intitulé	Référence	MESURE SDAGE		MESURE PDM		GAL	GJM	GAN	GDO	BGA	explicite				
D3	Agir sur la morphologie et la continuité écologique pour restaurer la fonctionnalité des cours d'eau	1	Elaborer et mettre en œuvre une politique de gestion sédimentaire et morphologique	1a	Acter la politique sédimentaire	151	D3-1a	Le SAGE acte la politique de gestion sédimentaire et morphologique détaillée ci avant et l'affine au fur et à mesure de l'acquisition de nouvelles connaissances.	OG	Application de la politique sédimentaire et morphologique	1a	6A-05 Mettre en œuvre une politique de gestion sédimentaire	3C32 Réaliser un programme de recharge sédimentaire	1	X	X	X	X	X						
					1b	Mettre en œuvre une politique sédimentaire	152	D3-1b	Le SAGE encourage les actions de recharge sédimentaire.	Ae/At	Projet de recharge sédimentaire du Gardon d'Anduze	1b1	6A-05 Mettre en œuvre une politique de gestion sédimentaire	3C32 Réaliser un programme de recharge sédimentaire	0	X		X	X	X					
										At	Restauration physique du Briançon à Théziers	1b2			0	X									
										At	Plan de gestion durable du Gardon d'Alès aval	1b3			0						X				
										Ae/At	Autre projet de restauration physique	1b4			0	X	X	X	X	X					
					1c	Gérer les atterrissements dans le cadre de la politique sédimentaire	153	D3-1c	La gestion des atterrissements respectueuse des fonctionnalités des milieux est poursuivie sur le bassin versant en suivant les principes de gestion déclinés dans le présent chapitre, et notamment l'élaboration et la réactualisation régulière de plans de gestion spécifiques, la prise en compte des besoins en matériaux des Gardons et affluents et le suivi topographique des atterrissements à enjeux.	At	Mise en œuvre du programme pluri annuel de gestion et suivi des atterrissements sous la compétence de l'EPTB Gardons	1c1	6A-05 Mettre en œuvre une politique de gestion sédimentaire 6A-10 Assurer la compatibilité des pratiques d'entretien des milieux aquatiques et d'extraction en lit majeur avec les objectifs environnementaux du SDAGE	3C32 Réaliser un programme de recharge sédimentaire	0	X	X	X	X	X					
		At	Mise en œuvre du programme pluri annuel de gestion et suivi des atterrissements sous la compétence d'Alès Agglomération	1c2						0	X	X													
		2	Intégrer les paramètres de continuité écologique et continuité sédimentaire pour réaliser une gestion stratégique des seuils	2a	Gérer le devenir et la gestion des seuils en fonction de l'ensemble de leurs fonctions	154	D3-2a	Le SAGE préconise une gestion différenciée des seuils en fonction de la politique sédimentaire définie en D3-1b et des usages en présence.	OG	-	-	6A-03 Intégrer les dimensions économiques et sociologiques dans les opérations de restauration hydromorphologiques 6A-08 Restaurer la continuité des milieux aquatiques	-	0	X	X	X	X	X						
									Ae/At	Renforcer les seuils qui doivent être maintenus (usages, maintien du matériel alluvial...)	2a	6A-05 Mettre en œuvre une politique de gestion sédimentaire	-	0	X		X	X							
									OG	-	-	6A-09 Maîtriser les impacts des nouveaux ouvrages et aménagements	-	0	X	X	X	X	X						
									Ae	Suivi et évaluation des impacts des seuils provisoires	2c	6A-08 Restaurer la continuité des milieux aquatiques 6A-09 Maîtriser les impacts des nouveaux ouvrages et aménagements	-	0		X	X								
									OG	-	-	6A-08 Restaurer la continuité des milieux aquatiques	3C07 Supprimer ou aménager les ouvrages bloquant le transit sédimentaire	0	X										
		3	Améliorer la continuité biologique amont/aval notamment sur les axes de vie des grands migrateurs et les tronçons cévenols	3a	Restaurer la continuité écologique	158	D3-3a	Le SAGE préconise de mettre en œuvre les actions nécessaires à la restauration de la continuité écologique notamment vis-à-vis des enjeux grands migrateurs, et au respect des objectifs fixés par la loi Grenelle II.	At	Restauration de la continuité écologique du bas Gardon et de la Gardonnenque - tranche 1	3a1	6A-08 Restaurer la continuité des milieux aquatiques	3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	0				X	X						
									At	Restauration de la continuité écologique du bas Gardon et de la Gardonnenque - tranche 2	3a2			0				X	X						
									At	Restauration de la continuité écologique du seuil du canal de Beaucaire	3a3			0						X					
									At	Restauration de la continuité écologique du seuil de Collias	3a4			0						X					
									At	Restauration de la continuité écologique du seuil de la prairie à Alès	3a5			0	X										
									At	Restauration de la continuité écologique du seuil de voie ferrée à Ners	3a6			0				X							
									Ae	Etude de l'efficacité des passes à poissons	3a7			0	X		X	X	X						
									Aa	Gestion et suivi des ouvrages de franchissement	3a8			0	X		X	X	X						
				3b	Restaurer la continuité écologique	159	D3-3b	Le SAGE préconise la réalisation d'études sur la continuité écologique prioritairement sur le Gardon d'Anduze et le Gardon d'Alès.	Ae	Etude de la restauration de la continuité écologique sur les Gardons d'Anduze et d'Alès	3b	6A-08 Restaurer la continuité des milieux aquatiques	3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	0	X		X								
				3c	Prendre en compte la spécificité cévenole dans la restauration de la continuité écologique	160	D3-3c	Le SAGE préconise la mise en place d'une politique spécifique de gestion des seuils sur le secteur cévenol, dans le respect du classement des cours d'eau, qui distingue les ouvrages qui nécessitent d'être effacés ou adaptés, ceux qui ont un rôle stratégique en terme de circulation des espèces et ceux qui peuvent être conservés pour lesquels l'impact en terme de continuité est plus réduit (présence de secteurs naturels infranchissables, compartimentation trop importante...) et présentant des enjeux en lien avec leurs usages et éventuellement leur valeur patrimoniale. Les priorités sont les suivantes : - Priorité 1 : sous bassin versant du Gardon Saint Jean, - Priorité 2 : sous bassin versant du Gardon de Mialet.	Ae	Etude du Gardon Saint Jean	3c1	6A-03 Intégrer les dimensions économiques et sociologiques dans les opérations de restauration hydromorphologiques 6A-08 Restaurer la continuité des milieux aquatiques	3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	0		X									
									Ae	Etude du Gardon de Mialet	3c2			0		X									
									At	Travaux de restauration de la continuité écologique et de restauration d'ouvrages	3c3			0		X									

MISE EN ŒUVRE			SUIVI			Priorisation			Lien avec d'autres orientations		Lien avec d'autres outils		Programmation										MATRICE FINANCEMENT PAR TERRITOIRE					Points de contraintes	Remarques
Coût approximatif	MO Pressenti	Modalités de financement	Indicateur	Etat 0 indicateur	Objectif	Priorité	Faisabilité	Priorité opérationnelle	Référence	Commentaires	Outil	référence	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	GAL	GJM	GAN	GDQ	BGA		
-	-	-	-	-	-	-	-	-	D1-1a	espace de mobilité	-	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X							
1 200 000 €	EPTB Gardons	AE, SMD	Projet de recharge sédimentaire	0	1 projet achevé	1	3	3	D1-1a	espace de mobilité	-	-				X	X	X							1 200 000			Coût, acceptabilité sociale, impacts environnementaux	
2 000 000 €	EPTB Gardons	AE, SMD	Projet	En cours	Projet achevé	1	1	1	D1-1a	espace de mobilité	contrat de rivière / PAPI	A-IV-4.3 / A-VI-4.2	X	X	X	X											2 000 000		
500 000 €	EPTB Gardons	AE, SMD	Projet	En cours (phase conception)	Projet achevé	1	1	1	D1-1a	espace de mobilité	contrat de rivière	A-IV-4.1	X	X										500 000				Opération en cours, éventuelle prolongation	
1 000 000 €	EPTB Gardons, autres	AE, SMD	Projet	0	1 projet réalisé	1	3	3	D1-1a	espace de mobilité	-	-					X	X	X	X			200 000	50 000	50 000	500 000	200 000	Coût, portage, acceptabilité sociale	
640 000 €	EPTB Gardons	AE, SMD	Travaux et suivi dans le cadre d'un plan pluri annuel	En place	En place	1	1	1	D1-1a	espace de mobilité	contrat de rivière / PAPI	A-IV-3.2 / A-VI-3.2	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	160 000	40 000	160 000	240 000	40 000		
400 000 €	Alès Agglomération	AE, SMD	Travaux et suivi dans le cadre d'un plan pluri annuel	En place	En place	1	1	1	D1-1a	espace de mobilité	contrat de rivière / PAPI	A-IV-3.4 / A-VI-3.4	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	300 000	100 000					
-	Gestionnaires de cours d'eau et d'ouvrages, Etat	-	-	-	-	-	-	-			-	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X							
A déterminer	Propriétaires, Gestionnaires, EPTB Gardons	A déterminer	A déterminer	-	-	1	3	3	D3-2	continuité	contrat de rivière	C-III-6.3				X	X	X	X									Financement, portage	
-	Porteurs de projet, Etat	-	-	-	-	-	-	-			-	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X							
10000 (si étude nécessaire, sinon gestion interne)	Etat, ONEMA, EPTB Gardons	AE, SMD	Suivi des seuils et étude	0	Suivi en place et étude réalisée (si nécessaire)	2	3	3	D3-1.3	eutrophisation	-	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		5 000	5 000			Portage, moyens internes, niveau d'évaluation	
Interne	D30	-	Gestion	0	Gestion en place	1	2	2	D3-1.1	politique sédimentaire	-	-		X	X	X	X	X	X	X	X						Contraintes techniques, impacts environnementaux, risque morphologique lié à la réinjection	La mesure du PDM est citée pour information car la solution de gestion n'implique ni la suppression ni l'aménagement de l'ouvrage	
350 000 €HT	EPTB Gardons	AE	Projet	0	Projet achevé	1	1	1	-	-	Contrat de rivière	C-III-5.11	X	X	X										330 000	20 000	-	Demande de financement a priori déposée fin 2013	
600 000 €HT	Gestionnaires des ouvrages, EPTB Gardons	AE	Projet	0	Projet achevé	1	2	2	-	-	Contrat de rivière	C-III-5.12		X	X	X										590 000	10 000	Contraintes liées au devenir de seuils en relation mais avec une maîtrise d'ouvrage différente	-
1 200 000 €HT	ASA canal de Beaucaire, EPTB Gardons, D30	AE, SMD	Projet	0	Projet achevé	1	3	3	-	-	Contrat de rivière	C-III-5.12 et C-III-5.3		X	X	X	X									1 200 000		Portage, choix d'aménagement	-
A déterminer	Propriétaire	AE	Projet	0	Projet achevé	1	3	3	-	-	Contrat de rivière	C-III-5.4	X	X	X													Portage	Ouvrage relevant de la gestion réglementaire (services de l'Etat)
100 000 €HT	Alès Agglomération	AE, SMD	Projet	0	Projet achevé	1	2	2	-	-	Contrat de rivière	C-III-5.13	X	X	X											100 000		-	-
100 000 €HT	RFF, D30	AE, SMD	Projet	0	Projet achevé	1	1	1	-	-	Contrat de rivière	C-III-5.7	X	X										100 000				-	-
A priori interne	ONEMA, MRM, EPTB Gardons	-	Etude	0	Etude achevée	2	2	3	-	-	Contrat de rivière	C-III-5.9								X	X							-	-
A priori interne	Gestionnaires des ouvrages	-	Animation	En place	En place	1	1	1	-	-	-	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						Groupe de travail porté actuellement par l'EPTB Gardons	
100 000 €HT	EPTB Gardons, Alès Agglomération	AE, SMD	Etude	0	Etude achevée	1	1	1	-	-	-	-			X	X							50 000		50 000			-	-
60 000 €HT	EPTB Gardons	AE, SMD	Etude	0	Etude achevée	1	2	2	-	-	Contrat de rivière	C-III-5.8	X	X														Partage des approches	
40 000 €HT	EPTB Gardons	AE, SMD	Etude	0	Etude achevée	1	2	2	-	-	Contrat de rivière	C-III-5.8		X	X											60 000		Partage des approches	
500 000 €HT	EPTB Gardons, collectivités, gestionnaires	AE, SMD	Etude et travaux	0	Etude achevée, travaux (à déterminer)	1	3	3	-	-	Contrat de rivière	C-III-5.8 et C-III-6.4		X	X	X	X									500 000		Partage des approches, portage, financement	

SOUS OBJECTIFS		OBJECTIF DECLINE		DISPOSITIONS				DECLINAISON DES ACTIONS		SDAGE	PDM	REGL.	TERRITOIRE					Cible				
n°	Objectifs généraux <i>Quels objectifs pour répondre à cet enjeu?</i>	n°	Quelles orientations d'action pour répondre à ces objectifs?	n°	Objectif opérationnel	n°	Ref	Intitule <i>Quelles actions/recommandations peuvent être déclinées?</i>	Typologie	Intitule	Référence		MESURE SDAGE	MESURE PDM	GAL	GJM	GAN	GDO	BGA	explicite		
D4	Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau, en renforçant la lutte contre les espèces invasives	1	Favoriser la mise en place de trames vertes et bleues	1	Préservation des espaces de bon fonctionnement au travers des trames bleues et vertes	RR	-	Le SAGE rappelle les obligations réglementaires fixées pour l'identification de corridors écologiques et recommande de favoriser la mise en place des trames vertes et bleues.	RR	-	-	6C-03 Contribuer à la constitution de la trame verte et bleue	-	-	X	X	X	X	X			
		2	Préserver et poursuivre l'identification de réservoirs biologiques	2	Préservation des réservoirs biologiques et amélioration de la connaissance sur les réservoirs biologiques du bassin versant	-	-	pas de disposition	-	-	-	-	6C-04 Préserver et poursuivre l'identification de réservoirs biologiques	-	-	-	-	-	-			
		3	Mettre en place une gestion planifiée du patrimoine piscicole d'eau douce	3	Mettre en place une gestion piscicole en adéquation avec les objectifs du SAGE	-	-	pas de disposition	-	-	-	-	-	6C-05 Mettre en place une gestion planifiée du patrimoine piscicole d'eau douce	-	-	X	X	X	X	X	
		4	Favoriser l'acquisition de connaissance sur les espèces du bassin	4	Améliorer la connaissance sur les espèces du bassin versant	161	D4-4	Le SAGE recommande de développer la connaissance sur les espèces animales et végétales du bassin versant en donnant la priorité aux secteurs peu investigués et aux espèces sur lesquelles le niveau de connaissances reste modeste. Les investigations porteront en premier lieu sur les tronçons concernés par la mise en place d'un plan de gestion durable de l'espace tampon (cf. D3-1).	Ae	Etude d'approfondissement des connaissances des espèces et populations d'amphibiens et de reptiles	4a	-	0	X	X	X	X	X				
									Aa	Suivi des populations d'écrevisses à pattes blanches sur le territoire de gestion du Parc National des Cévennes	4b	-	0	X	X							
									Aa	Suivi des populations d'écrevisses à pattes blanches et de certaines espèces piscicole sur le territoire de gestion du SM du Galeizon	4c	-	0	X								
									Aa	Suivi des populations de castor sur les gorges des Gardons	4d	-	0							X		
		5	Renforcer fortement la lutte contre le développement inquiétant des espèces invasives par une coordination des acteurs	5a	Lutter contre les espèces invasives végétales	162	D4-5a	Le SAGE préconise la mise en œuvre du plan de gestion des espèces végétales invasives 2012-2017 et son évaluation lorsqu'il sera achevé.	At/Aa	Mise en œuvre du plan de gestion des espèces végétales invasives	5a	6C-06 Favoriser les interventions préventives pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes	0	X	X	X	X	X				
									OG	Actions de sensibilisation sur les espèces invasives végétales	-	6C-07 Favoriser les interventions préventives pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes	-	0	X	X	X	X	X			
				5c	Améliorer la connaissance sur les espèces invasives animales	164	D4-5c	Le SAGE encourage l'acquisition de connaissance sur les espèces animales invasives.	Ae	Etude sur les espèces invasives animales	5c	6C-06 Favoriser les interventions préventives pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes	-	0	X	X	X	X	X			

MISE EN ŒUVRE			SUIVI			Priorisation			Lien avec d'autres orientations		Lien avec d'autres outils		Programmation										MATRICE FINANCEMENT PAR TERRITOIRE					Points de contraintes	Remarques
Coût approximatif	MO Pressenti	Modalités de financement	Indicateur	Etat 0 indicateur	Objectif	Priorité	Faisabilité	Priorité opérationnelle	Référence	Commentaires	Outil	référence	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	GAL	GJM	GAN	GDQ	BGA		
-	-	-	-	-	-	-	-	-	D1-1a et b	espace de bon fonctionnement	-	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X							
-	-	-	-	-	-	-	-	-	C1-1.1	réservoirs biologiques	-	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X							
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X							
25 000 €TTC	EPTB Gardons	AE, autres?	Etude(s)	0	Une étude réalisée	2	3	3	C1-1.2b et D1-5	PGD Gardon d'Anduze et Gardonnenque / Observatoire participatif	contrat de rivière	C-I-2.1	X	X	X	X	X	X	X	X			5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	Portage, financement, choix des sites	
Animation (interne)	PNC	Financement animation?	Suivi	En place	En place	1	1	1	-	-	contrat de rivière	C-I-2.2	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X							
Animation (interne)	SM Galeizon	Financement animation?	Suivi	En place	En place	1	2	2	-	-	contrat de rivière	C-I-2.3	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						Moyens en interne	
Animation (interne)	SM Gorges du Gardon	Financement animation?	Suivi	En place	En place	1	2	2	-	-	contrat de rivière	C-I-2.7	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						Moyens en interne	
5 000 000	EPTB Gardons, SM Galeizon, SM Gorges du Gardons, Alès Agglomération, autres	AE, SMD	Plan de gestion	En place	En place, réévaluée au fur et à mesure	1	2	2	D1-1.2	espaces de bon fonctionnement	contrat de rivière	C-III-2	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	1 000 000	300 000	1 500 000	2 000 000	300 000	Coût, portage à long terme, contraintes techniques	Coût : plan de gestion jusqu'en 2017 puis 100000 €/an par la suite
-	EPTG Gardons	AE, SMD	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X								
20000 € ou interne	EPTB Gardons, ONEMA	AE	Etude	0	Etude réalisée	3	3	3	-	-	-	-							X				4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	Portage	
												<b>TOTAL</b>										<b>5873680</b>	<b>2368680</b>	<b>4353680</b>	<b>5143680</b>	<b>5363080</b>			

Orientation E : Faciliter la mise en œuvre et le suivi du SAGE en assurant une gouvernance efficace et concertée en interaction avec l'aménagement du territoire

SOUS OBJECTIFS		OBJECTIF DECLINE		DISPOSITIONS				DECLINAISON DES ACTIONS		SDAGE		PDM		TERRITOIRE					Cible			
n°	Objectifs généraux Quels objectifs pour répondre à cet enjeu?	n°	Quelles orientations d'action pour répondre à ces objectifs?	n°	Objectif opérationnel	n°	Ref	Intitule Quelles actions/recommandations peuvent être déclinées?	Typologie	Intitule	Référence	MESURE SDAGE	MESURE PDM	REGL.	GAL	GJM	GAN	GDQ	BGA	explicite		
E1	Conforter la gouvernance de bassin	1	Conforter la CLE comme un acteur majeur de la gestion de l'eau	1a	Assurer une bonne animation de la CLE	165	E1-1a	Le SAGE préconise une animation forte de la CLE	Aa	Animation de la CLE	1a	4-04 Mettre en place une gestion locale et concertée sur les secteurs prioritaires par l'implication conjointe de tous les partenaires	-	0	X	X	X	X	X			
				1b	Renforcer le rôle de la CLE	166	E1-1b	Le SAGE préconise de favoriser l'intégration de la CLE et de sa structure porteuse, l'EPTB Gardons, dans les instances de concertation et de décision dans le domaine de l'eau à l'échelle de son bassin versant.	OG	Intégration de l'EPTB Gardons dans le CDE du Gard et la CLE dans les organismes décisionnels de l'eau	1b	4-02 Conforter la place des structures de gestion par bassin dans le paysage institutionnel et assurer leur pérennité	-	0	X	X	X	X	X			
				1c	Renforcer le rôle de la CLE	167	E1-1c	Afin d'assurer la CLE comme un acteur majeur du bassin versant, le SAGE recommande d'étendre le champ de consultation de la CLE aux dossiers ICPE en lien avec l'eau et aux dossiers de déclaration des IOTA.	OG	-	1c	4-02 Conforter la place des structures de gestion par bassin dans le paysage institutionnel et assurer leur pérennité	-	0	X	X	X	X	X			
				1d	Evaluer l'impact cumulé des petites opérations	168	E1-1d	Le SAGE recommande l'évaluation de l'impact cumulé des petites opérations dans le domaine de l'eau.	Ae/Aa	Création et gestion d'un outils d'évaluation de l'impact cumulé des petits dossiers	1d	-	-	0	X	X	X	X	X			
		2	Pérenniser la structure porteuse et lui assurer un rôle central, en lien avec la CLE, dans la cohérence de bassin	2	Pérenniser la structure porteuse	169	E1-2	Le SAGE fixe comme objectif la pérennisation de la structure porteuse.	OG	Pérennisation	2a	-	0	X	X	X	X	X				
									Aa	Harmonisation des compétences des structures membres de l'EPTB Gardons	2b	-	0	X	X	X	X	X				
									OG	Favoriser l'adhésion de l'ensemble des collectivités du bassin versant à l'EPTB Gardons	2c	4-02 Conforter la place des structures de gestion par bassin dans le paysage institutionnel et assurer leur pérennité 4-06 Mettre en place des outils adaptés pour garantir la pérennité de la gestion durable des milieux aquatiques	-	0	X	X	X	X	X			
									Aa	Maintien des coordinations intra bassin	2d	-	0	X	X	X	X	X				
		3	Participer à la coordination supra bassin.	3	Assurer une coordination inter bassin pour les dossiers communs	170	E1-3	Le SAGE recommande de poursuivre la contribution de l'EPTB et de la CLE aux démarches de coordination à l'échelle du Rhône et d'assurer au cas par cas des coordinations inter bassins pour des thématiques spécifiques. Les principales coordinations identifiées concernent le bassin versant de la Cèze (prélèvement en eau du GIE Salindres) et le bassin du Tarn (prélèvement en eau de Saint Privat de Vallongue)	Aa	Poursuite des coordinations supra et inter bassins	-	4-03 Assurer la coordination au niveau supra bassin versant	-	0	X	X	X	X	X			
		E2	S'assurer de la mise en cohérence des politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire	1	S'assurer de la prise en compte des objectifs du SAGE dans les documents d'urbanisme	1	Faciliter la compréhension du SAGE pour une meilleure intégration dans les documents d'urbanisme	171	E2-1	Le SAGE recommande que, suite à l'approbation du SAGE, un guide d'application du SAGE dans les documents d'urbanisme soit réalisé.	Ae	Réalisation de guides d'applications du SAGE (documents d'urbanisme, décisions administratives dans le domaine de l'eau, grand public)	1	4-06 Mettre en place des outils adaptés pour garantir la pérennité de la gestion durable des milieux aquatiques	-	0	X	X	X	X	X	
				2	Développer les échanges avec les acteurs de l'urbanisme	2	Créer les conditions d'une bonne concertation avec les acteurs de l'aménagement du territoire	172	E2-2	Le SAGE recommande de pérenniser la dynamique de la concertation engagée lors de la mise en œuvre du SAGE entre les acteurs de l'eau et les acteurs de l'aménagement du territoire	Aa	Poursuite de conférence eau / aménagement du territoire et organisation de rencontre institutionnelles	2a	4-07 Intégrer les différents enjeux de l'eau dans les projets d'aménagement du territoire	-	0	X	X	X	X	X	
				3	Sensibiliser les acteurs de l'aménagement du territoire	3	Sensibiliser les acteurs locaux et les acteurs de l'aménagement du territoire	173	E2-3	Le SAGE recommande de mettre en place un outil de simulation fictif, sur la base des données des observatoires, sur les contraintes qui pourraient être affectées à l'aménagement du territoire si certaines mesures clés n'étaient pas engagées.	Aa	Développer des études économiques et sociales permettant de mieux valoriser la gestion vertueuse de l'eau auprès des acteurs de l'aménagement du territoire	2b	4-07 Intégrer les différents enjeux de l'eau dans les projets d'aménagement du territoire	-	0	X	X	X	X	X	
				4	Participer à la lutte contre le changement climatique	4	Contribuer à la lutte contre le changement climatique	174	E2-4	Le SAGE recommande à l'ensemble des gestionnaires de l'eau et de l'aménagement du territoire de contribuer à l'effort commun d'adaptation progressive au changement climatique.	OG	Développer un outil permettant de simuler les contraintes attendues sans évolution des problématiques dans le cadre du présent SAGE	3	4-06 Mettre en place des outils adaptés pour garantir la pérennité de la gestion durable des milieux aquatiques	-	0	X	X	X	X	X	
E3	Faciliter la mise en œuvre du SAGE	1	Assurer le suivi et l'évaluation des actions du SAGE	1	Suivre et évaluer le SAGE	175	E3-1	Une évaluation régulière des actions du SAGE est assurée. Pour ce faire, un tableau de bord du SAGE est mis en place à partir d'indicateurs de suivi pertinents, quantifiables, compréhensibles par les acteurs de l'eau et du grand public.	Aa	Réaliser le tableau de bord et le mettre à jour régulièrement	1	4-06 Mettre en place des outils adaptés pour garantir la pérennité de la gestion durable des milieux aquatiques	-	0	X	X	X	X	X			
		2	Améliorer la communication autour du SAGE	2	Communiquer sur les actions du SAGE en assurant une bonne diffusion de la connaissance acquise	176	E3-2	Le SAGE préconise d'améliorer le transfert de connaissances dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques et de leur gestion à destination des acteurs locaux non spécialistes, et du public.	As	Communication sur le SAGE (journal des Gardons, site internet des Gardons (SAGE en ligne), SAGE numérique, documents spécifiques, animation)	2	-	-	0	X	X	X	X	X			
		3	Favoriser la diffusion des connaissances à l'échelle du bassin	3	Centraliser, banqueriser et mettre à disposition les données	177	E3-3	Le SAGE encourage la centralisation et la valorisation des données produites sur le bassin versant.	Ae	Création d'outils de centralisation des données et de mise à disposition des données et des études (SIG, base documentaire, extension Web...)	3	-	-	0	X	X	X	X	X			
		4	Favoriser la mise en œuvre des actions du SAGE	4	Appuyer le SAGE sur les outils de programmation et de contractualisation existants pour favoriser sa mise en œuvre	178	E3-4	Le SAGE préconise de poursuivre la dynamique de la politique de l'eau en utilisant les outils de programmation existants, notamment le PAPI et le contrat de rivière, pour faciliter la mise en œuvre du SAGE.	Aa	Poursuite de la mise en œuvre et de la reconduction des outils de programmation et de contractualisation	4	4-06 Mettre en place des outils adaptés pour garantir la pérennité de la gestion durable des milieux aquatiques	-	0	X	X	X	X	X			
		5	Assurer une animation adaptée aux enjeux du SAGE	5	Assurer une bonne animation des actions du SAGE	179	E3-5	Le SAGE préconise la mise en place des efforts d'animation nécessaires à l'atteinte des objectifs du SAGE. Ces efforts doivent s'accompagner de financements adaptés qui font appel à l'ensemble des solidarités de territoire.	Aa	Animation des actions du SAGE	5	4-02 Conforter la place des structures de gestion par bassin dans le paysage institutionnel et assurer leur pérennité 4-06 Mettre en place des outils adaptés pour garantir la pérennité de la gestion durable des milieux aquatiques	-	0	X	X	X	X	X			



MISE EN ŒUVRE			SUIVI			Priorisation			Lien avec d'autres		Lien avec d'autres outils		Programmation										MATRICE FINANCEMENT PAR TERRITOIRE					Points de contraintes	Remarques
Coût approximatif	MO Pressenti	Modalités de financement	Indicateur	Etat 0 indicateur	Objectif	Priorité	Faisabilité	Priorité opérationnelle	Référence	Commentaires	Outil	référence	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	GAL	GJM	GAN	GDQ	BGA		
650 000 € (1 ETPCM)	EPTB Gardons	AE, SMD	Animation	En place	En place	1	1	1	-	-	Contrat de rivière	D-I-1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	130 000	130 000	130 000	130 000	130 000	Pérennité des financements	
-	Etat, Agence de l'eau, CDE Gard	-	EPTB dans le CDE	0	EPTB dans le CDE	1	1	1	-	-	-	-	X																Intégration effective dans le CDE Gard (réunions stratégiques) Fait pour le conseil lozérien de l'eau
-	Etat	-	Nb de dossiers	0	Tous les dossiers reçus (a minima pour information)	1	2	2	-	-	Contrat de rivière	D-II-3.1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						Moyens de l'Etat, délai pour la consultation	
Interne	EPTB Gardons, Etat	-	Création d'un outils d'évaluation	0	Outils créé et suivi assuré	2	3	3	E1-4	-	Contrat de rivière	D-II-3.1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						Transmission des dossiers	
-	Financeurs, législateur	-	EPTB	En place	En place	1	1	1	ensemble du SAGE	-	Contrat de rivière	D-II-2.3	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						Forte dépendance de la réglementation (compétences, financement)	
Interne	EPTB Gardons	-	Membres de l'EPTB	Bilan 2014	Membres avec compétences harmonisées	1	2	2		-	Contrat de rivière	D-II-2.2	X	X	X												Dépendant des lois en cours (décentralisation)		
-	Collectivités non membres	Rôle des financeurs et partenaires pour faciliter l'extension du domaine de compétence de l'EPTB Gardons au périmètre du SAGE	Territoire d'adhésion	Bilan 2014	Correspondance entre le territoire d'adhésion et la périmètre du SAGE (hors communes à la marge)	1	2	2	-	-	-	-	X	X	X													Volontés locales, transfert de compétences	Concerne essentiellement Alès Agglomération et Sainte Anastasie
Interne (animation)	SM Galeizon, SM des Gorges du Gardons, Alès Agglomération	-	Convention de partenariat	En place	En place	1	1	1	-	-	-	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						A minima réunions annuelles	
-	EPTB Gardons	-	Coordination	Bilan 2014	Coordination assurée	1	1	1	A3-4.1	Transfert eau Gardons / Cèze	-	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X							
119 600 €	EPTB Gardons	AE	3 guides	0	3 guides à disposition	1	1	1	-	-	-	-	X	X														Les guides seront réalisés pendant la phase administrative de validation du SAGE et finalisés et édités après la signature de l'arrêté préfectoral	
60 000 €	EPTB Gardons, porteurs de SCOT	AE	Conférence annuelle	0 en 2014	1 conférence par an	1	2	2	-	-	Contrat de rivière	D-II-3.2	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	Moyens des structures	Nb conférences dans le cadre de la révision du SAGE
200 000 €	EPTB Gardons, porteurs de SCOT	AE	A déterminer	0	-	2	2	3	-	-	-	-			X	X	X						40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	Coût, financement, portage	
interne	EPTB Gardons	-	Outils	0	Outils créé	2	3	3	-	-	-	-						X	X	X									
-	Ensemble des acteurs de l'eau	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Contrat de rivière	D-II-6			X	X	X	X											
50 000 € TTC interne et possible évaluation externe en fin de SAGE	EPTB Gardons	AE, SMD	Tableau de bord	0	En place et bilan régulier à la CLE	1	3	3	ensemble du SAGE	-	Contrat de rivière	D-II-7	X			X			X			X	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	Observatoire de la ressource en place, financement de l'étude externe d'évaluation	
70 000 € (journal des Gardons et divers par an)	EPTB Gardons	AE	Journal des Gardons	En place	1 numéro par an	1	3	3	ensemble du SAGE	-	Contrat de rivière	D-I-2	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	14 000	14 000	14 000	14 000	14 000	Financement	
150 000 €	EPTB Gardons	AE / SMD	Outils	Bilan 2014	En place	2	3	3	ensemble du SAGE	-	Contrat de rivière	D-II-5.1 et 5.2	X	X	X	X							30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	Financement, moyens pour le portage	
Intégré dans E3-5	EPTB Gardons	AE, Etat, SMD	Contrat de rivière et PAPI	En place	En place	1	1	1	ensemble du SAGE	-	-	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						Financement à moyen terme	
7 800 000 € (12 ETPCM)	EPTB Gardons, SM Galeizon, Alès Agglomération, CG30, chbres d'agriculture, captages prioritaires	AE, SMD	Animation	En place	En place	1	1	1	ensemble du SAGE	-	Contrat de rivière	D-I-1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	1 560 000	1 560 000	1 560 000	1 560 000	1 560 000	Financement à moyen terme, nouvelles missions éventuelles	